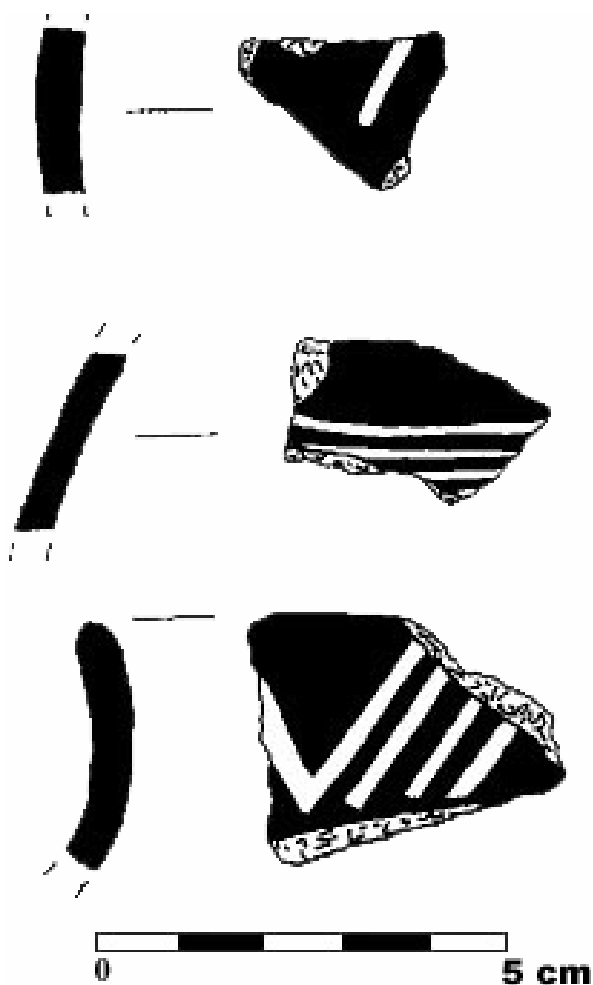


Bulletin
de
l'Association Archéologique
Les Amis de Béruges



Béruges - Tessons graphités du Premier âge du Fer
(*dessin Ch. MAITAY*)

Table des matières

Du côté des archives : l'estimation du presbytère de Béruges <i>Ginette COUILLAULT</i>	3
Nos lavoirs <i>Gérard ROY</i>	5
Une histoire d'eau à Béruges en l'an IX, ou Quand le meunier du moulin du Temple inondait les prés du citoyen Millon <i>Pierre JUCHAULT</i>	10
Délinquance à Béruges en juin 1768 <i>Jean-Pierre CHABANNE</i>	13
Le mur de soutènement gallo-romain <i>François BLANCHET</i>	15
Note préliminaire à l'étude des céramiques graphitées du premier âge du fer de Béruges <i>Par Christophe MAITAY</i>	23
Roches décoratives des édifices antiques de l'agglomération de Béruges : examen préliminaire <i>par Graziella TENDRON</i>	27

Association de recherches archéologiques,
artistiques, historiques et scientifiques des

Amis de Béruges

MEMBRES DU BUREAU

Président : François LE GRIEL
Vice-président : Jean-Pierre CHABANNE
Secrétaire : Laurent BIARD
Vice-présidente et trésorière : Hélène VINATIÉ

ADRESSE POSTALE

Mairie de Béruges - 86190 - Tél. 05.49.53.32.54

Bulletin de l'Association archéologique *Les Amis de Béruges*

Directeur de publication : François LE GRIEL
Secrétaire de rédaction : Jean-François BILLAUD
Janvier 2003

DU CÔTÉ DES ARCHIVES... L'ESTIMATION DU PRESBYTÈRE DE BÉRUGES

Par Ginette COUILLAULT

Dossier : 02/56 (vente des biens nationaux)
chemise N° d'ordre 1015
N° 1091 (double page manuscrite)
Vente Cn (citoyen) Lefebvre
La maison presbytérale de Béruges du 25 brumaire an 6

L'an quatrième de la république française une et indivisible, le treizième jour de messidor, nous, Jean Pierre Millon, expert nommé par délibération du département de la Vienne en date du neuf de ce mois et Jean Baptiste Chinon marchand orfèvre demeurant à Poitiers, expert nommé par le citoyen George Lefèbvre, marchand à Poitiers, par sa soumission d'acquérir le bien national ci-après désigné en date du trois aussi de ce mois à l'effet de procéder à l'estimation en revenu et en capital sur le pied de mil sept cent quatre vingt dix du dit domaine national.

Nous sommes, en conséquence de la commission à nous donnée par l'administration du département en date du neuf de ce mois, transportés en la commune de Béruges dans le ci devant presbitère du dit lieu où nous avons trouvé le citoyen Jean Joseph Brisset, commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale de Croutelle que nous avons invité de si rendre et qui nous a accompagné sur les objets à estimer.

Et aussi en présence du citoyen Germain George Lefèbvre soumissionnaire où après avoir examiné l'état des bâtiments, lesquels consistent dans une maison renfermée de mur en partie fondue et attenante au gros mur de l'église de Béruges, et laquelle est composée d'une chambre basse et d'un fournil séparés par un vestibule dans lequel est pratiqué un escalier en pierre par lequel on monte dans une chambre haute à côté de laquelle en existe une moins grande, un grenier régnant sur le tout, par lequel on monte par un escalier en bois pratiqué dans la première chambre haute désignée.

Dans l'intérieur de la cour, dans laquelle on entre par un porte bâtarde à deux battants, sont un cellier, un écurie, des latrines et un petit jardin et un engard¹, la ditte maison ayant sur le platte forme de l'escalier en pierre un porte ouvrante sur le balet² de la ci devant église ; attenante à la ditte maison et ayant ouverture sur le plan du bourg de Béruges est une petite grange.

Après avoir aussi examiné un jardin haut dépendant de la ditte maison, renfermé de murs fondus, tenant d'une part au chemin qui le sépare de l'ancien cimetière, d'autre part au jardin des citoyens Dupré, Bricaut et Escouault, et où il y a quelques vieilles antes³ et un volier et contient environ une boisselée. Après avoir pareillement examiné un jardin bas situé proche le pont de l'Epinaï, même commune, entouré d'eau de toutes parts, contenant environ une boisselée.

Après avoir aussi examiné la matière de construction des bâtiments, leur longueur, largeur, les hauteurs, leur emplacement et distribution, leurs clôtures et leurs accès et mesuré l'étendue

¹ Ce mot équivaut à un hangar

² Du Maine à la Saintonge, c'est un petit auvent ou un petit toit au dessus d'un escalier. En Saintonge, c'est un petit auvent avec ou sans piliers que l'on édifie à la porte des églises

³ *Ante* ou *ente* est une espèce de greffe. Ex. : un arbre où l'on a fait une ente (prune d'ente)

du jardin, nous sommes d'avis que la ditte maison et jardin valoient en mil sept cent quatre vingt dix en revenu annuel la somme de quatre vingt neuf livres.

Ci : 89£

Lequel revenu multiplié dix huit fois d'après la loi donne un capital la somme de seize cent deux livres.

Ci : 1602£

Et attendu qu'il ne nous a été faite aucune observation contraire à notre estimation, ni par le commissaire du directoire exécutif, ni par le soumissionnaire, nous avons de tout ce que dessus fait et rédigé notre présent procès verbal que nous affirmons sincère et véritable en notre âme et conscience; et à le commissaire du pouvoir exécutif et le citoyen soumissionnaire signé avec nous après lecture faite.

Chinon Millon G.G Lefèbvre Brissonnet
Enregistré à Poitiers le 14 messidor 4.
Reçu dix francs en assignats Boussatier [?] pour le Reur [receveur]

[feuille volante manuscrite]

J'ai reçu du citoyen Lefèbvre, marchand à Poitiers, la retribution qui m'est accordé par la loi pour mon assistance à l'estimation du cy devant presbitère de Béruges.

A Ligugé ce 22 brumaire an six de la république françoise une et indivisible

Brissonnet

[feuille volante manuscrite]

Je soussigné, expert nommé par le citoyen Lefèbvre coinjointement avec le citoyen Million, expert choisi par le département les neuf messidor an quatre pour faire l'estimation de presbitaire de la commune de Béruges, reconnais avoir reçu du dit citoyen Lefèbvre le montant des honoraires accordés par la loy.

A Béruges le 23 brumaire sixième année républicaine.

Chinon

[même feuille]

Reçu également du citoyen Lefèbvre le montant des honoraires qui me revenoient pour la susdite estimation.

Au Mont le 23 brumaire en sixième de la république françoise.

Millon juge de paix

NOS LAVOIRS

Par Gérard Roy

En 1964-65, Béruges avait enfin... l'eau du robinet. Finis les déplacements continuels pour aller se ravitailler au point d'eau communal situé alors sur la place près de l'actuel poste téléphonique ou encore à la source dite de « la trutte » près du gué des Roches. Finis aussi les lavages de linge aux lavoirs. On ne verrait plus les brouettes à claire-voie descendre l'unique rue du village pour se rendre au lavoir de « Recullon » et dans les hameaux de la commune, le même abandon allait plonger dans l'oubli ces lieux de travail et de rencontres.

Depuis quelques années le petit patrimoine est devenu un centre d'intérêt, notamment les lavoirs et dans ce domaine aussi, force est de constater que notre commune est riche de pas moins de neuf lavoirs, huit publics et un privé, recensés pour le moment.

Apparemment c'est un sujet qui n'a pas encore été étudié. On trouve des descriptions isolées comme dans le *Patrimoine des communes de la Vienne* (Flohic Éditions) ou des listes régionales comme *Les lavoirs de nos villages* de Pascal Duvidal pour la Charente mais pas d'étude synthétique ni de typologie, et les premières recherches aussi bien à la Médiathèque, section patrimoine qu'à la DRAC, service de l'inventaire, m'incitent à penser que tout est à faire.

Faute de support, il ne peut être question de réaliser une étude scientifique documentée, et donc ce texte n'a d'autre ambition que de présenter ces nouveaux exemples de notre patrimoine local.

D'une manière générale, privés ou publics, les lavoirs sont, soit des lavoirs ouverts, soit des lavoirs fermés. Ils sont « ouverts » lorsqu'on les a aménagés sur la berge d'un cours d'eau comme celui de Lavausseau ou de Vouneuil sous Biard au bord de la Boivre. Ils sont « fermés » lorsqu'un bassin généralement rectangulaire et alimenté par un cours d'eau ou une source retient l'eau nécessaire au lavage, comme à Montreuil-Bonnin ou à Latillé, avec à la sortie une planche manœuvrable verticalement, « la pelle », pour régulariser le niveau d'eau.

Ceux de Béruges sont tous des lavoirs fermés et leur construction ou leur réparation a parfois fait l'objet de délibérations au conseil municipal, ce qui permet de mieux les situer dans le temps. Sur les neuf, quatre sont en relation (écoulement) avec la Boivre, trois avec le ruisseau dit « de la Torchaise », un avec le ruisseau dit « de Reculon », enfin un s'écoule dans la vallée sèche de Ferrières.

1. Le lavoir de Vauvinard

Il a été installé sur le flanc droit de la vallée de la Boivre, à proximité d'une fontaine abondante. Non couvert mais cimenté, il a fait l'objet de travaux en 1939. C'est un petit bassin carré avec deux plans de travail, en bon état mais envasé et envahi par la végétation, comme sa fontaine.

2. Le lavoir du Pin

Il n'apparaît dans aucun texte. Situé entre la fontaine de la Guia qui l'alimente et la Boivre il forme un petit bassin rectangulaire non couvert et en très mauvais état. Seules deux dalles utilisées comme plan de travail subsistent.

3. Le lavoir de Ferrières

Situé plus précisément à Saint-Laurent, il est alimenté par la fontaine du même lieu. Il était vraisemblablement en service au XX^e siècle car en 1901 le conseil municipal évoquait des

travaux sur l'ancien lavoir. Les difficultés d'évacuation entraîneront régulièrement des réfections, notamment en 1906 où il est cimenté. Ce n'est qu'un espace restreint à la sortie de la fontaine, sur le bord droit de l'écoulement et actuellement en très mauvais état, d'autant que l'envasement fait désormais communiquer l'eau du lavoir et de l'abreuvoir attenant à la source. Il n'était pas couvert.

4. Le lavoir de la Torchaise

Situé sur le territoire de Fontaine le Comte, à proximité du pont et du ruisseau « de la Torchaise » où il se déverse, il est cependant alimenté par une fontaine au débit assez conséquent. Datant au moins du XX^e siècle, il était autrefois limité par des madriers. Différents travaux seront effectués en 1906, 1908, 1911 (toiture), 1922, 1956 avec le cimentage. Aujourd'hui, c'est un bassin trapézoïdal en bon état, récemment doté d'une toiture qui remplace les tôles peu esthétiques et de toutes façons enlevées depuis des années.

5. Le lavoir du gué de la Loge

Il a été installé à quelques centaines de mètres en aval du précédent pour répondre aux besoins des habitants proches de ce lieu-dit. Alimenté directement par le ruisseau, sa mise en service date du début du XX^e siècle, puisqu'en 1908 le maire informait son conseil municipal de l'établissement d'un lavoir au moyen « d'un fort madrier fixé entre 2 murs ». réparé en 1922, il se présente actuellement sous l'aspect d'un bassin rectangulaire cimenté, en bon état et non couvert.

6. Le lavoir de Boussais

On peut l'appeler ainsi car il est en relation, par l'intermédiaire de deux sentiers, avec ce hameau. Il a été établi au fond de la vallée de la Boivre, près du sentier qui va du gué des Roches au moulin de Visais et n'est pas couvert. Alimenté par une source encore abondante dénommée autrefois « la Bonne Fontaine » mais non visible, il donne naissance en sortie à un ruisseau qui se jette dans la Boivre. Bordé sur deux côtés par un mur de pierres sèches, le bassin est complètement envasé ; quant au secteur où devaient travailler les laveuses, il n'en reste qu'un plan vaguement incliné, sans dalles ni madriers.

7. Le lavoir de la Raudière :

Il a été installé dans le parc du château à proximité de la Boivre, dans un cadre bucolique et est alimenté par une fontaine. Non couvert, c'est un petit bassin cimenté presque carré avec des plans de travail sur deux côtés. Il a l'air en bon état bien qu'envahi par la végétation.

8. Le lavoir de Reculon

Reculon semble être le nom d'un lieu-dit situé entre le bourg de Béruges et la Bourdillère, au fond de la vallée, plus précisément au pied du château. A cet endroit, il y avait autrefois un moulin alimenté par un petit cours d'eau (le Reculon ?) dont les sources, La Coudre et la Fontbedoire, se trouvent à environ 1 km en amont, vers les Cours. Sur la chaussée de l'étang, qui avait été créé au Moyen-Age, la route actuelle a été établie et au débouché du ruisseau on a construit un lavoir au XX^e siècle, très précisément entre 1875 et 1877. En effet, le 19 mai 1875, deux conseillers avaient demandé « au nom des habitants du bourg, de la Bourdillère et de la Richardière la construction d'un lavoir au lieu-dit la fontaine de Reculon ». En 1877, le lavoir n'est pas achevé car il y a des dépenses imprévues alors qu'il serait, selon la délibération « d'une grande utilité ». Finalement, le 21 janvier 1878, le conseil signale que les travaux sont faits. En 1889, déjà des réparations ; en 1912 les madriers sont renouvelés ; en 1926 la pièce sur laquelle se faisait le battage est doublée d'une planche de chêne ; enfin en 1955 le fond du lavoir est cimenté mais entre temps, les madriers avaient déjà fait place à un

plan de travail cimenté sur la longueur côté route. Abandonné comme les autres à partir de 1965 environ, il a perdu sa toiture et le bassin rectangulaire s'est rempli de matériaux amenés par le ruisseau lors des crues avant que les enfants de l'école ne procèdent en novembre 2002 à son dégagement.

9. Le lavoir de Gaudent

C'est le plus énigmatique de tous. Depuis bien longtemps il dormait enfoui sous la terre et les feuilles, dans la partie basse du bois de Gaudent, près du sentier qui, après le stade Paul Mullon, mène au « pont de la Prêle » (aqueduc moderne).

Sa découverte est le résultat d'un concours de circonstances. Suite à l'inventaire que je faisais des fontaines, notre vice-président J.-P. Chabanne me signala la présence d'une source dans le bois. Nous étant rendus sur les lieux, après avoir fait quelques pas à proximité, son œil exercé distingua deux ou trois pierres plates alignées qui émergeaient de la végétation et il supposa alors avec raison que la fontaine devait se jeter dans un lavoir. Travaillant sur le thème de l'eau, les élèves du C.M. de Béruges réalisèrent aux beaux jours son nettoyage avec l'appui et les encouragements de Madame François-Albert, la fille de notre ancien maire et ministre, propriétaire du lieu.

Les dimensions de ce lavoir ne sont pas négligeables (près de 5 m sur 3 m) et il se caractérise par la présence sur deux côtés et demi, de plans de travail formés par une vingtaine de dalles calcaires très rustiques. Si le mur du fond, avec une cunette d'évacuation, semble classique : petit appareil à mortier orange, épaisseur 40 cm, le mur qui occupe la moitié du grand côté pose problème. En effet, il commence près de la dernière dalle avec la même inclinaison pour petit à petit se redresser jusqu'à la verticale lorsqu'il rejoint le mur du fond. Si c'est le résultat d'une poussée (des terres par exemple), la régularité de la déformation est extraordinaire.

Cherchant à en savoir plus, j'ai sillonné le département à la recherche d'exemples comparables. En vain.

Comme je l'ai dit, à la médiathèque, service du patrimoine, rien ; à la D.R.A.C., service de l'inventaire, rien (toute information sur les lavoirs semblables ou sur des spécialistes des lavoirs serait la bienvenue).

Alors comment dater ce lavoir, en l'absence de matériel archéologique car le nettoyage a juste permis de le vider des dépôts qui l'obstruaient (surtout de l'argile déposée) et quand même de constater qu'il y avait un sol bétonné, que ce fond s'était écroulé au milieu et que l'eau remontait par le sol. Nouvelle énigme. Que s'est-il passé ? Il semble que les eaux (du ruisseau proche sans doute) aient un jour cassé ce fond. Le lavoir a-t-il quand même servi après ? Difficile à dire. Mais on peut rapprocher cette hypothèse de la construction du lavoir de Reculon, déclaré « d'une grande utilité » en 1877, ce que l'on comprend encore mieux si on se dit que le lavoir de Gaudent fréquenté aussi par les habitants du bourg, devenait difficile à utiliser. En tout cas ce qui frappe c'est sa faible profondeur : 10 cm près de la fontaine, 20 à l'évacuation alors que tous les autres font entre 30 et 50 cm. Comment pouvait-on laver dans aussi peu d'eau ? Mystère.

Le cadastre de 1830 nous informe en nous montrant ce lavoir rectangulaire et son fossé d'évacuation vers le ruisseau. Nous savons aussi par les registres, qu'entre 1880 et 1890 des travaux ont été faits sur le sentier afin de permettre le passage des charrettes qui amenaient les matériaux de construction de l'aqueduc. On observe encore aujourd'hui un grand mur de soutènement qui borde le ruisseau et se prolonge au-delà du lavoir, coupant définitivement toute évacuation de l'eau. Si cela a été conçu ainsi, c'est évidemment que le lavoir n'était plus utilisé. Cette évacuation coupée, un bouchon de ciment a été installé à la sortie de la fontaine, tant pour éviter tout écoulement contre le mur-digue que pour empêcher les eaux venues du

fond du lavoir lors des périodes pluvieuses, d'envahir la source qui devait être toujours utilisée.

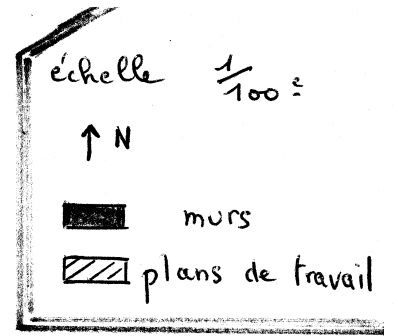
De son côté, le chemin qui mène à l'aqueduc passe au-dessus de la fontaine et ne fonctionnait pas avec le lavoir. L'accès se faisait par un sentier voisin que les enfants ont retrouvé et nettoyé dans sa partie basse, laquelle ne figurait déjà plus sur le cadastre de 1830. par contre sa partie haute y était encore représentée. Elle escaladait le coteau de Gaudent pour atteindre le hameau en longeant la propriété de Madame Albert et on peut encore deviner ce sentier dans le bois, imaginer la marche pénible des femmes quand il fallait remonter...

Pour résumer cette affaire compliquée, on peut estimer que ce lavoir a été abandonné à la fin du XX^e siècle. A cette époque, il n'était évidemment pas dans le bois qui a poussé ensuite, d'autant qu'aucune trace de couverture n'a été décelée.

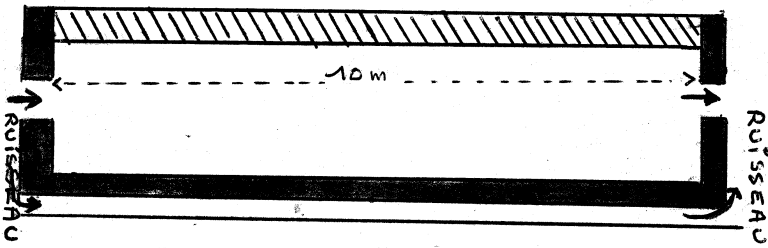
Alors, comme à Bourgversé ou à Visais, les femmes devaient aller au bord de la rivière ; à Ferrières on allait rincer dans les trous d'eau stagnante correspondant aux anciennes zones d'extraction de l'argile. C'est dans l'un de ces trous d'eau, situé après l'espace de la briqueterie, qu'une laveuse, Angéline Boileau, tomba accidentellement avec sa brouette et se noya en 1927, à l'âge de 52 ans. Mais, pour un drame connu, combien de moments agréables passés, tout en travaillant, à se donner les nouvelles ; combien d'éclats de rire, de coups de gueule aussi, la vie quoi !

Alors remerciements pour terminer les élèves du cours moyen et leur institutrice, Madame Morin, d'avoir entrepris de réveiller nos lavoirs endormis.

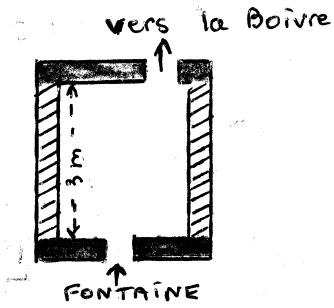
NOS LAVOIRS



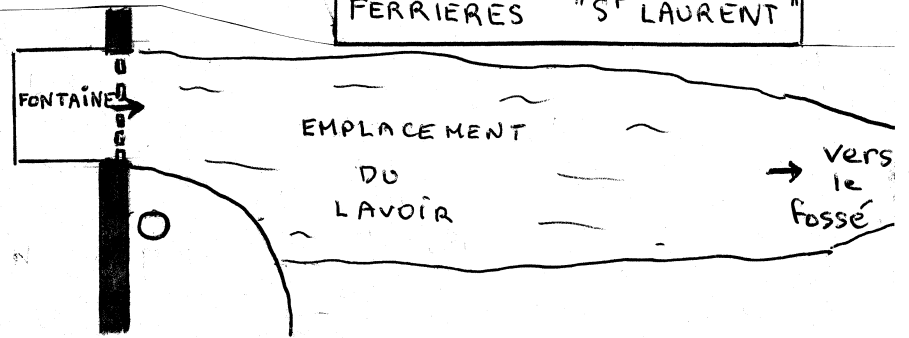
BERUGES "RECOLON"



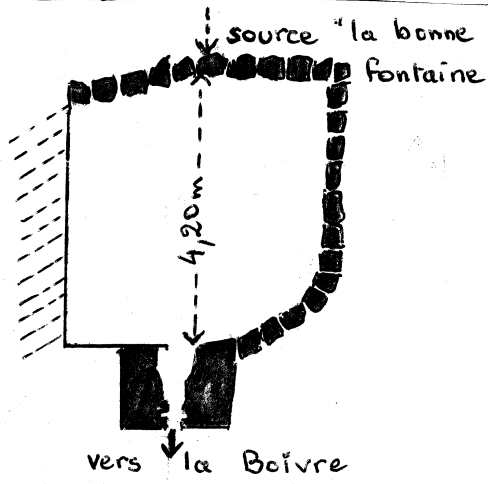
LA RAUDIÈRE



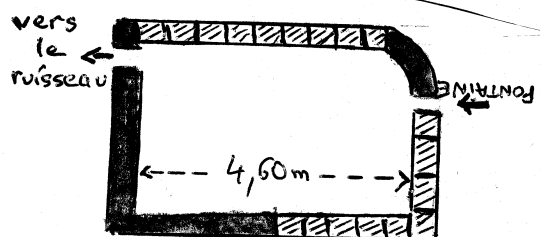
FERRIERES "S^r LAURENT"



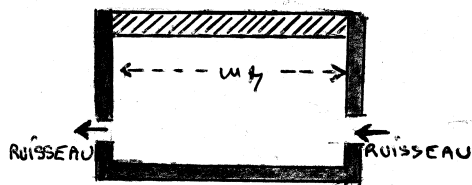
BOUSSAIS



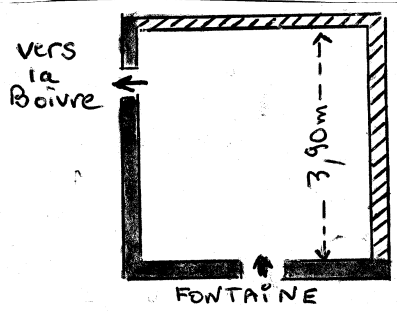
GAUDENT



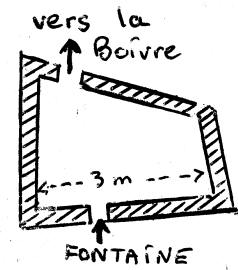
LA LOGE



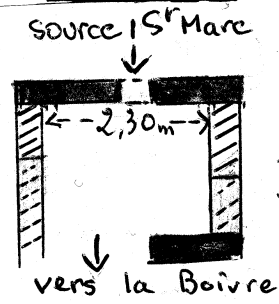
VAUVINARD



LA TORCHAISE



LE PIN



UNE HISTOIRE D'EAU À BÉRUGES EN L'AN IX, OU : QUAND LE MEUNIER DU MOULIN DU TEMPLE INNONDAIT LES PRÉS DU CITOYEN MILLION

par Pierre JUCHAULT

Le texte a été rédigé à partir de documents déposés aux Archives départementales de la Vienne. L'orthographe originelle a été conservée, mais la ponctuation et les majuscules ont été modifiées.

Au début de l'année 1801, le « citoyen Préfet » du département de la Vienne⁴ recevait une lettre en provenance de Béruges. Cette lettre datée du 19 nivôse de l'an IX (9 janvier 1801) était signée par le citoyen Jean Pierre Millon. J. P. Millon avait été le premier maire de la commune de Béruges en février 1790. Il résidait au Mont (Montcorbin) et exerçait les fonctions de Juge de Paix du canton de Croutelle. Lui succédèrent Jacques Rideau, puis Pierre Charrault nommé le 21 germinal de l'an VIII (11 avril 1800) par le préfet Cochon de Lapparent. Propriétaire de plusieurs prairies situées le long de la rive droite de la Boivre, en amont du moulin du Temple, J. P. Millon informait le préfet que ses prairies⁵ étaient « journallement submergées attendu que le dit moulin était sans déversoir, ceux qui en ont la manutention font à volonté de la prairie qui est au dessus un vaste étang dont ils ne laissent écouler l'eau que lorsqu'elle leur est utile, ou que sa trop grande abondance pourrait leur nuire, et toujours sans avoir égard au préjudice qu'ils portent aux particuliers dont ils font journallement submerger les prairies ; que l'exposant étant du nombre de ceux qui éprouvent ce dommage s'en est souvent plaint au Citoyen Escouault⁶ qui lui a depuis trois ans mainte fois promis de lui faire un déversoir⁷ au dit moulin, et n'a tenu aucun compte de ses

⁴ Du 11 ventôse an VIII (2 mars 1800) au 12 thermidor an XIII (30 juillet 1805) le préfet de la Vienne fut Charles Cochon de Lapparent (né le 25 janvier 1750 à Champdeniers, Deux-Sèvres)

⁵ Il s'agit vraisemblablement d'une partie des prairies que J. P. Million venait d'acquérir quelques années auparavant (le 24 décembre 1791) lors de la mise en vente forcée des biens du clergé, et plus précisément dans ce cas des terres appartenant à la Fabrique de Béruges.

Le mot *fabrique* désignait à cette époque tantôt l'ensemble des biens affectés à l'entretien du culte catholique, tantôt le corps spécial chargé de l'administration de ces biens. Les membres de ce corps s'appelaient fabriciers ou fabriciens ou marguilliers. Les fabriques, établissements publics, furent supprimées par la loi de séparation de l'Église et de l'État le 9 décembre 1905 et remplacées par des associations privées, aujourd'hui appelées associations diocésaines.

⁶ La famille Escouault exerça pendant au moins deux siècles les fonctions de meunier à Béruges (l'arrière grand-père de Jacques-Philippe Escouault né en 1759 (?) est signalé comme meunier en 1676). Bien avant la révolution, cette famille était déjà propriétaire du moulin de Cruchet et du moulin du Temple. Jacques-Philippe Escouault né le 2 juin 1759 était le fils de Jean Escouault marié à Marie-Anne Mercier le 2 juillet 1753. Jean Escouault et son fils Jacques-Philippe jouèrent un rôle important dans la commune pendant la période révolutionnaire et même au delà, dans la première partie du XIX^e siècle. Le 11 messidor an XII (30 juin 1804), le préfet déclara Jean Escouault maire de la commune de Béruges, en remplacement du citoyen Pierre Charrault appelé à d'autres fonctions. Le citoyen Jean Escouault démissionna immédiatement car « il n'a jamais voulu faire aucune fonction ». Il était cependant adjoint à la mairie depuis le 10 germinal de l'an V.

⁷ Déversoir : endroit où se déverse le trop plein d'un canal. Les anciens déversoirs étaient constitués « d'une rangée de pavés posés diagonalement sur l'accotement d'une chaussée pour renvoyer les eaux

promesses, ne consultant que son égoïsme au moyen duquel il fait profit journalier du préjudice qu'il occasionne aux autres par la contravention qu'il fait aux articles 15 et 16 de la loi sur la police rurale. »

Compte tenu de ces considérations, J. P. Millon pria le préfet « d'ordonner que visite du dit moulin sera faite par tel ingénieur qu'il vous plaira commettre à cet effet pour, d'après son rapport, estre conformément au susdit article 16 de la dite loi statué par vous la hauteur qu'aura le dit déversoir à construire, lequel ainsi que la visite sera au frais du propriétaire du dit moulin, sans que le meunier puisse en aucun cas surhausser le dit déversoir sans encourir les pennes portées par la loi et ferez justice au Mont, commune de Béruges, ce 19 nivose l'an 9 de la République française. »

Quelques jours plus tard, le 26 nivôse, le préfet informait l'ingénieur en chef de cette lettre et lui demandait de « vérifier ces faits en présence des parties intéressées, de déterminer la hauteur du déversoir à construire et de donner son avis ».

Le 26 ventôse de la même année (17 mars 1801), l'ingénieur en chef faisait parvenir son rapport au préfet. Il l'informait qu'il s'était rendu sur les lieux « où, accompagné du citoyen Millon pétitionnaire et Jacques Philippe Escouault propriétaire du moulin du Temple, avons visité le dit moulin et les prés du citoyen Millon situés au dessus. D'après lesquels visites et examen avons reconnu que l'eau ayant alors 9 décimètres 2 centimètres (2 pieds, 10 pouces) de hauteur à la pèle ou vanne du coursier⁸, les prés du pétitionnaire étaient baignés de manière nuisible à leur raport, et que cependant le niveau de l'eau, comme il était aisé de le remarquer aux traces laissées sur les rives, venait de baisser de cinq centimètres au moins par le soin qu'avait eu le meunier de lever les vannes du pertuis⁹ à l'instant où il avait été instruit de notre arrivée ; pourquoi ayant fait écouler davantage l'eau par la levée des vannes, nous avons remarqué qu'à la hauteur de 4 décimètres 9 centimètres à la pèle ou vanne du coursier, les eaux cessaient de s'élever au dessus des prés du pétitionnaire, et qu'alors la chute se trouvait plus que suffisante pour imprimer [à] la roue le mouvement nécessaire. Pourquoi nous sommes d'avis que le Citoyen Escouault n'ayant point de déversoir dans la chaussée de son moulin du Temple, soit obligé à en construire un sur 5 mètres 2 décimètres (16 pieds) de longueur et dont la partie supérieure soit fixée à la hauteur de 4 décimètres 7 centimètres d'eau à la vanne du coursier. Le retardement qui pourrait alors avoir lieu dans la vitesse du mouvement de la roue ne pouvant être attribué qu'au reflux des eaux d'aval, provenant d'une chute de plus de 1 mètre 3 (4 pieds) au moulin inférieur [il s'agit du moulin de Cruchet] qui appartient également au Citoyen Escouault, et par la diminution de laquelle il pourrait par conséquent opérer une meilleure fuite des eaux à l'issue du coursier du moulin du Temple. »

Le 6 germinal de l'an IX (27 mars 1801), compte tenu de l'ensemble des observations du pétitionnaire Million et compte-tenu également de l'article 16 du titre 2 de la police rurale, le préfet donna sa réponse en ces termes : « attendu que dans les circonstances l'on ne peut prendre l'avis du maire qui est beau-frère du pétitionnaire, ni de l'adjoint qui est partie

dans le ruisseau ou dans le fossé » (définition extraite du *Dictionnaire du monde rural* de Marcel LACHIVER, éditions Fayard, Paris, 1997)

⁸ Coursier : « canal en bois ou en pierre qui, amenant l'eau d'un bief de moulin, la fait passer sur les aubes de la roue » (*Dictionnaire du monde rural*).

Aube : planche fixée à la circonférence d'une roue de moulin à eau et sur laquelle s'exerce l'action du courant (*idem*).

Bief : fossé creusé à côté d'une rivière pour l'usage d'un moulin et pris d'assez loin pour pouvoir ménager une chute d'eau ou au moins une pente qui augmente la rapidité et la force de l'eau. Le conduit se nomme buse quand l'eau tombe sur la roue et coursier quand elle passe au dessous (*idem*).

⁹ Pertuis : ouverture par laquelle l'eau passe d'une écluse dans un coursier pour faire mouvoir une roue (*idem*).

intéressée et que conséquemment il s'agit de statuer sur le rapport de l'Ingénieur. Le Préfet du Département de la Vienne arrête que le citoyen Escouault propriétaire et meunier du moulin du Temple tiendra les eaux à une hauteur qui ne puisse nuire aux propriétaires des prairies qui sont au dessus du Moulin. En conséquence qu'il sera tenu de construire un déversoir à son moulin dans les proportions déterminées par l'avis de l'ingénieur dont il lui sera donné copie à la suite de l'expédition du présent, sauf au pétitionnaire à se pourvoir devant juges compétent pour ses dommages et intérêt, dans le cas où il voudrait en prétendre. »

Le citoyen meunier Escouault dut se résoudre à construire le déversoir demandé par Jean-Pierre Million et ordonné par le préfet. En tout cas aujourd'hui, alors que le moulin du temple n'est plus en activité, il existe bien deux déversoirs qui permettent de contrôler, au moins en partie, la hauteur d'eau au niveau du coursier.

DÉLINQUANCE À BÉRUGES EN JUIN 1768

par Jean-Pierre CHABANNE

Conservée aux archives départementales de La Vienne, la liasse E2 90, issue des papiers de La Fitte, seigneurs de Béruges, contient un document très intéressant sur la vie quotidienne à Béruges dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

« Monsieur le sénéchal de la haute justice et juridiction de Berruge, seul juge civil criminel et de police des dits lieux, vous remontre le procureur fiscal de cette cour qu'il a été informé qu'au mépris et ordonnances qui font deffences à tous cabaretiers de vendre vin ni débiter pendant le service divin, heures et offices de l'église, le nommé Jacques Bage, cabaretier du bourg de Berruge, par une affectation blâmable au mépris même de ces défenses du seigneur de la haute justice et représentations qu'il lui a fait faire depuis quelques tems de ne plus à l'avenir, donner ni ne vendre vin pendant du service, malgré cecy le dit Bage n'a cessé de vendre publiquement et donner à boire aux gens du lieu pendant les offices qui se font le dimanche dans l'église paroissiale qui se trouve auprès du cabaret du dit Bage, notamment il en vendit et donna à boire dimanche dernier dix neuf du présent mois de juin pendant non seulement la messe parroissiale mais encore pendant les vespres et la bénédiction à plusieurs jeunes gens qui, pris de vin ayant avec eux un violon, ne firent que danser dans le dit cabaret, crier et faire un bruit si considérable que les fidèles assemblés dans l'église, se trouvèrent offensés et troublés dans leurs prières.

Comme c'est un scandale répréhensible qui vient du fait personnel du dit Bage cabaretier, que dans les circonstances la contravention est répréhensible le procureur pour le dut de sa charge vous requière, Monsieur, qu'il lui soit permis de faire appel par devant vous à notre audience à ce jour et heure précise le dit Bage, cabaretier, par là étant, se voir faire deffences de ne plus à l'avenir, donner ni vendre de vin à aucunes personnes pendant les offices, ni laisser faire de bruit, ni troubles dans sa maison pendant yceux et que pour l'avoir ainsy fait dimanche dernier spécialement pendant les vespres et bénédiction, qu'il sera condamné en l'amande de 50 livres ou cette autre somme qu'il vous plaira fixer, applicable aux pauvres nécessiteux de la paroisse de la ditte paroisse et leur estre distribuée par le sieur curé dicelle, es mains le dit Bage sera condamné de la consigner et que pour le maintient à l'avenir tant des cabaretiers que des peuples, votre sentence à intervenir sera lue publiée affichée tant à la porte de l'église de Béruges qu'au poteau public dudit lieu, à la diligence du procureur de ? et frais dudit Bage afin que personne n'en ignore et ayant à ne pas contrevenir sous plus grandes peines et (...) »

Mignot lainé

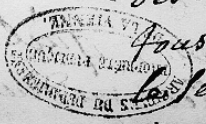
Comme quoi les siècles se suivent et se ressemblent...

1769



Monsieur Le

Sénéchal des hautes Justices du Bouoy et
Jurisdiction de Berruge, seul Juge Civil criminel
et de police des dits lieux



Vous Remontre le procureur fiscal
de cette Cour, qu'il a été informé, qu'au mépris
des dispositions des ordonnances, qui font défenses de
Fous Cabaretiers de vendre vin ni débiter pendant
les heures et offices de légiers, le nommé
Jacques Brage Cabaretier au Bouoy de Berruge, par
une affectation Blamable, au mépris mêmes des
défenses du Seigneur de la dite haute Justice,
et de représentations qu'il lui a fait faire depuis
quelques temps de plus, à l'avenir, sous pré-
texte de vendre vin pendant les heures de service, malgré
ce que le d. Brage n'a cessé de vendre publiquement
et de servir à boire aux gens du lieu pendant les
offices, qui se font les dimanches dans les églises
parvoisiées, qui se trouvent au cabaret du
dit Brage, notamment il en vend et de servir
à boire dimanche dernier jusqu'à ce qu'il se soit

Le

LE MUR DE SOUTÈNEMENT GALLO-ROMAIN DE BÉRUGES

par François BLANCHET

Note de la rédaction : cet article est extrait du rapport de fouilles daté de 2001 rédigé par F. BLANCHET pour le Service Régional de l'Archéologie suite aux fouilles de juin et juillet 2000. Le rapport complet incluant de nombreuses illustrations est consultable au musée archéologique de Béruges.

INTRODUCTION

Situé en périphérie du bourg de Béruges et à environ 50 m à l'ouest de l'église, le mur de soutènement gallo-romain est observable sur plus de 150 m de long. Il est orienté nord-sud. et son état de conservation est plus ou moins bon suivant les secteurs (Fig. 1).

L'intervention archéologique a eu lieu sur une parcelle communale en juin et juillet 2000, elle a été effectuée par le Service Régional de l'Archéologie (Fig. 2).

Ce mur de soutènement avait fait l'objet d'un relevé pierres à pierres, plan et coupe par J.-C. COLIN chargé d'étude pour le compte du SRA en 1993.

Ce relevé concerne une portion de mur d'environ 30 m de long, sur 6 à 7 m d'élévation, comportant un redan assez important.

Dans ce même secteur, et depuis un an, des travaux de consolidation commandités par la commune furent confiés à M. Antoine THOMAS (entreprise de maçonnerie) pour conforter les bases des parements et les blocages internes des murs.

Il nous signala la présence d'un mur à l'arrière de la muraille, au niveau du redan, en parallèle de celui-ci. Cette découverte incita un diagnostic archéologique sur toute la longueur du mur. La mise en place d'un échafaudage au préalable facilita l'ouverture de huit tranchées.

DESCRIPTION ET STRATIGRAPHIE

Les 30 m de mur ont été séparés en quatre secteurs. La numérotation des murs antiques va de M.1 à M.6, celle des parements médiévaux et modernes de M.7 à M.12. les sondages diagnostics sont numérotés de T.1 à T.8 (fig. 3 plan d'ensemble).

SECTEUR 1 (FIG 4, 14)

Cette intervention archéologique a été réalisée avant le démontage de l'angle de la muraille M.3-M.2) nécessité par la restauration. En effet le parement supérieur et son blocage étaient totalement éclatés par des racines d'arbres. Dans ce secteur il a été distingué trois murs.

- M.3 : mur N. S de la muraille dont il subsiste en parement externe 9 assises.

- M.2 : mur E. W de la muraille dont il reste au moins 24 assises de parement extérieur dans la partie la plus haute. Le parement intérieur de M.2 est noyé avec une autre maçonnerie : M.3 qui lie aussi le parement intérieur de M.1.

À mi-hauteur de M.2, un léger espace existe entre M.2. M.3, témoin d'une construction en deux parties.

Malgré l'interruption profonde entre M.1 et M.2 due à une épaisse racine d'arbre. il est possible d'indiquer que M.1 et M.2 sont liés et que le blocage de M.1 se fond dans celui de M.3.

SECTEUR 2 (FIG. 5. 6. 7, 15)

L'intervention archéologique a été motivée par la découverte (par A. THOMAS) d'un nouveau mur (M.4) parallèle au parement interne de la muraille antique. Malgré les conditions techniques peu propices, il a été néanmoins possible, par l'ouverture de 2 petits sondages perpendiculaires (T.1 et T.2), de reconnaître l'épaisseur de M.4 et de découvrir les restes d'un sol d'occupation à l'arrière de ce mur.

Le parement externe de M.4 est constitué de petits moellons équarris soigneusement alignés, et il semble s'arrêter au sud, le sondage n'a pu être agrandi en raison de la masse de terre recouvrant cette zone, au nord il se poursuit sous la terre végétale.

Le parement est de M.2 est plus irrégulier que son vis-à-vis, la largeur de ce mur est d'environ 0,70 m dans sa partie centrale, et la poussée des terres a pu provoquer cet écartement plus important entre M.2 et M.4.

Cette séparation entre les deux murs précédents est encore plus nette ici entre M.2 et M.4 et sur 7,50 m de long.

Les deux parements sont plus ou moins parallèles. l'écartement varie de 2 cm surtout aux extrémités, à 12 cm dans la partie centrale.

L'écartement entre les deux murs est comblé par de la terre, un sondage avec une barre de fer dans des endroits différents à donné une profondeur de 1 m environ. le fond n'a pas été atteint.

Cet écartement au nord du Secteur 2 continue, la végétation masque son extrémité mais la comparaison semble être la même que pour le secteur 2, au sud. Il se poursuit au nord très certainement, mais n'a pu être vérifié en raison d'un fort talus.

La stratigraphie de la coupe (fig. 5. coupe N-S) commence par une terre végétale avec un niveau à cailloutis, ensuite en A, le niveau de démolition jaune épais de 0,15 m, est positionné sur l'axe de ce passage. Le niveau B, de 0,10 m d'épaisseur est un mélange de terre et de démolition, il vient s'appuyer sur M.4. Le niveau C est un sédiment brun d'environ 0,30 m d'épaisseur, il remplit tout le fond de ce passage, quelques pierres se trouvent en surface de ce niveau. Ce sédiment s'apparente à celui de la tranchée 1, niveau C quelques tesselles en proviennent.

Ce niveau C épais de 0,15 m repose sur un sol de galets et de mortier qui pourrait être un niveau de circulation, il est régulier et plat, ce niveau s'arrête à 0.50 m en retrait du parement

ouest de M.4. Épais de 5 à 6 cm, ce niveau de sol repose sur le radier de M.4. La largeur de M.4 n'est pas connue.

Cette petite surface plane a été dégagée au sud de ce même secteur, qui semble être un radier de sol (niveau D). Celui ci prend appui sur l'arasement M.2, qu'il a recoupé (fig. 5, plan), pour ensuite traverser le parement de M.4, il continue en direction de l'est. Cette disposition du radier peut correspondre à un passage aménagé sur les deux murs ultérieurement à l'arasement des 2 murs.

TRANCHÉE 1 (FIG. 6,16)

Toutes les tranchées ont été relevées en plan et en coupe frontale et sagittale. Pour la première qui va jusqu'au mur de clôture, la stratigraphie de la coupe frontale montre un 1^{er} niveau A (fig. 61, coupe) composé d'une terre noire plus ou moins récente de 0.80 m d'épaisseur. Ensuite, un niveau de démolition (B) avec une forte proportion de mortier des éléments de moulures en marbre (calcaire noduleux pyrénéen, information orale de G. Tendron), enduits peints, tegulae, et quelques pierres calcaire. Le niveau C est composé d'un sédiment plus noir très riche en tesselles de mosaïque de couleur blanche ou noire (total 588 tesselles), treize tessons de céramiques communes. et une lame de couteau en fer (112 mm de long). Le niveau D est un sol composé de mortier et de galets, il vient en affleurement de M.4.

TRANCHÉE 2 (FIG. 7, 16)

De haut en bas, nous avons 0,85 m de terre noire récente suivi d'un niveau de démolition (B) de 0,22 m d'épaisseur qui renferme des pierres de taille, de la tegula, des enduits peints blanc, du marbre, et une quinzaine de tesselles à la base, (ces types de matériaux se retrouvent en T.1).

Le niveau C, de 5 à 6 cm, renferme plus de mortier et aussi quelques enduits blanc ou rouge. Le niveau D, de 0,24 m d'épaisseur, est composé d'un sédiment brun, avec deux morceaux d'enduits peints, l'un rouge et l'autre vert, des traces de charbon, de la faune, neuf tessons de céramiques communes, et une lèvre de pot sigillée. Le niveau E est en place, composé de pierres et de mortier, il donne l'arasement de M.4. Tous ces niveaux se trouvent positionnés sur la tête de mur (M.4). il n'y a pas de niveaux de sol comme pour T.1.

SECTEUR 3 (FIG. 8, 17)

L'agencement des murs paraît être le même que pour le secteur 1. M.2 et M.5 sont séparés par un écartement de quelques cm, la largeur de M.2 est de 0.80 m, M.5 est de 1,30 m, cet écartement n'est plus visible aujourd'hui, mais reconnu dès les premiers travaux de restauration du mur.

Le retour de ces deux murs forme un angle droit en liaison avec M.6, le tout est lié au mortier de chaux de couleur orangée ; la largeur de M.6 est de 2 m.

Le parement nord de M.5. est constitué de blocs de pierres plus ou moins brutes de taille, ce parement en cours de construction s'est appuyé sur de la terre fortement argileuse au fur et à mesure de l'élévation de M. 5.

Ce niveau argileux a livré 3 tessons de céramiques communes.

TRANCHÉE 3 (FIG. 8, 17)

Le niveau supérieur en A est composé d'une terre végétale, ensuite le B de 0,35 m d'épaisseur, par de la démolition (pierres calcaire, mortier, et tegulae).

Le niveau C contient la même terre argileuse que dans l'angle du mur en contre bas, et pour finir une argile rouge compacte de 4 à 5 cm d'épaisseur termine la coupe. L'épaisseur de ce niveau D n'est pas connue.

SECTEUR 4 (FIG. 9 à 13)

Sur environ 17 m de long ce quatrième secteur est formé d'un même mur de deux mètres de large.

Des restes de parements d'époques indéterminées viennent retenir les terres du dessus, leurs alignements ne sont pas tous dans le même axe.

TRANCHÉE 4 (FIG. 9, 18)

Sous 0,50 m de terre végétale. le niveau de démolition en B de 0,45m, renferme quelques carreaux de terre cuite et des blocs de mortier, ensuite le niveau C. épais de 0,30m est composé d'une terre brune avec 3 tessons de céramiques communes.

Le niveau D, de 0.90 m d'épaisseur est formé d'une terre très argileuse (à comparer avec le niveau C de T.3) ; 6 tessons en proviennent ainsi que de la faune.

Pour finir, le niveau E d'une quinzaine de cm est plus argilo-limoneux avec des traces de charbon.

Une truelle, dite truelle à brique (renseignement oral du maçon), a été trouvée en dessous des restes du parement (M. 1 1), ses dimensions dans l'axe sont de 15 cm (sans la soie) sur 14 cm de large ; l'épaisseur est de 2 à 3 mm.

TRANCHÉE 5 (FIG. 10, 18)

Sous la couche de terre végétale de 10 cm d'épaisseur, le niveau B est une terre marron claire de 0,60 m d'épaisseur, à la base le niveau C renferme quelques traces d'enduits peints.

En dessous la terre devient plus noire, avec de nombreuses pierres calcaires en D.

Le niveau E, épais de 0,35 m est très argileux (même niveau que la couche D en T.4), il englobe quelques blocs de mortier, deux tessons de céramiques communes plus des coquilles d'huîtres qui en proviennent.

De part et d'autre de la tranchée, des pierres de taille (M.10) viennent soutenir la masse de terre du dessus, ces pierres n'étant pas liées au mortier, elles se désolidarisent du mur et fragilisent tout ce secteur à moyen terme ; cette constatation est valable pour tout ce secteur 4.

TRANCHÉE 6 (FIG. 1 1, 1 9)

Après un premier niveau d'humus de 0,12 m d'épaisseur, le niveau B est composé d'une terre marron clair de 0,50 m d'épaisseur.

Le C de 0,25 m est une terre ocre jaune, très claire, qui peut être le premier niveau de démolition.

Ensuite le D de 0,60 m est un sédiment argileux avec des fragments de mortier au sommet, il a livré 2 tessons de céramiques communes.

Le parement plus récent en coupe sagittale (M.9), repose directement sur M.6, la largeur de celui-ci n'a pu être reconnue.

TRANCHÉE 7 (FIG. 12, 19)

Sous un niveau d'humus de 0,15 m, la couche B est composée d'une terre noire et de quelques pierres au niveau supérieur, elle avoisine les 1,10 m de hauteur.

En dessous, le niveau C est constitué d'un blocage de pierres calcaires, avec des vides entre celles-ci. Elles sont englobées dans une terre brune très légère.

Il n'y a pas de matériel archéologique dans ces niveaux qui semblent relativement récents.

En coupe, les restes de parements en M.8 reposent sur le sommet du mur antique. La largeur de M.6 à cet endroit est de 2 m.

TRANCHÉE 8 (FIG. 13, 20)

Cette tranchée dans sa composition ressemble à la précédente, sous l'humus, le niveau B de 1,20 m d'épaisseur est constitué d'une terre brune, très meuble et de pierres calcaires plus nombreuses à la base. Il n'y a pas de matériel archéologique. Le parement plus récent en M.7, bien aligné sur une longueur de 1,40 m, vient buter contre la construction du XIX^e siècle. Il repose aussi sur le mur antique dont la largeur est d'un peu moins de 2 m.

CONCLUSION

Le mur de soutènement avec son redan constitue un ensemble assez remarquable. Si la portion nord offre moins d'intérêt archéologiquement parlant, la partie sud de par sa conception et sa fonction mérite une attention particulière.

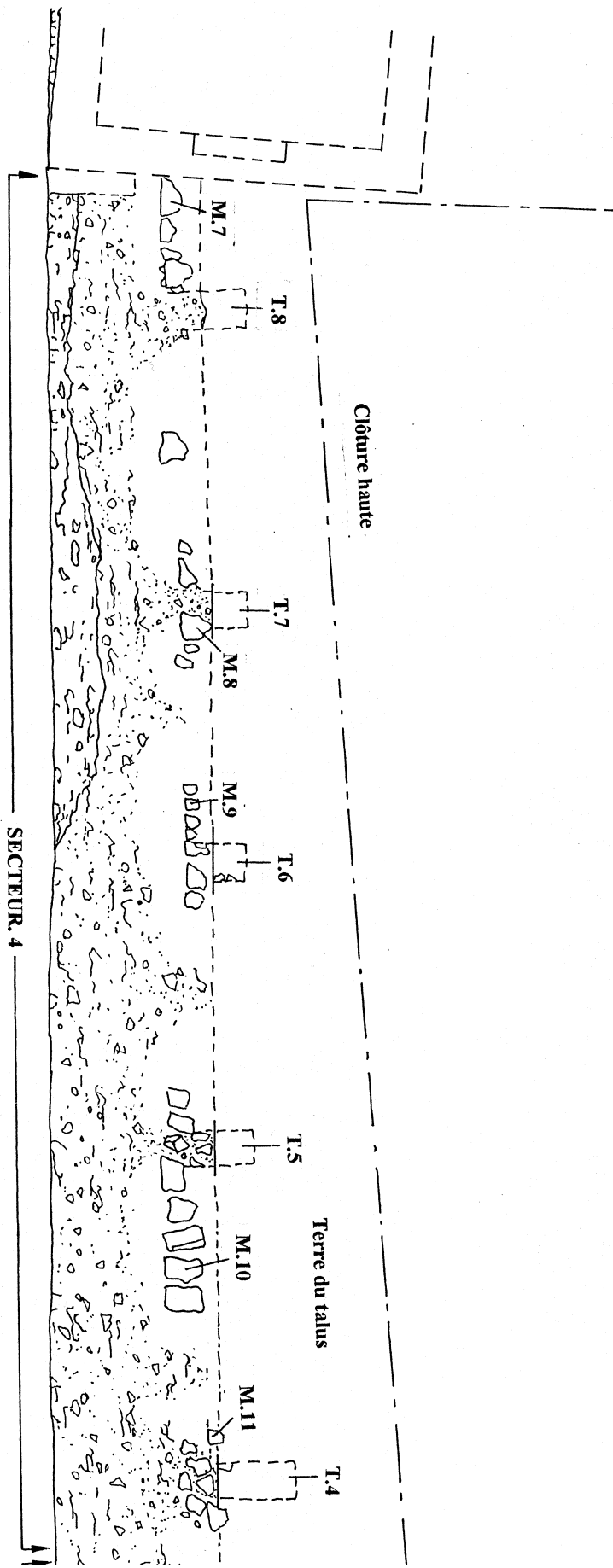
La fonction d'un redan est de rigidifier un mur par un ou plusieurs ressauts à angles saillants sur un terrain en pente. C'est effectivement le cas ici, sauf que nous avons deux murs accolés et qui semblent avoir été construits au même moment.

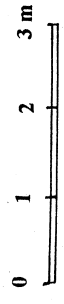
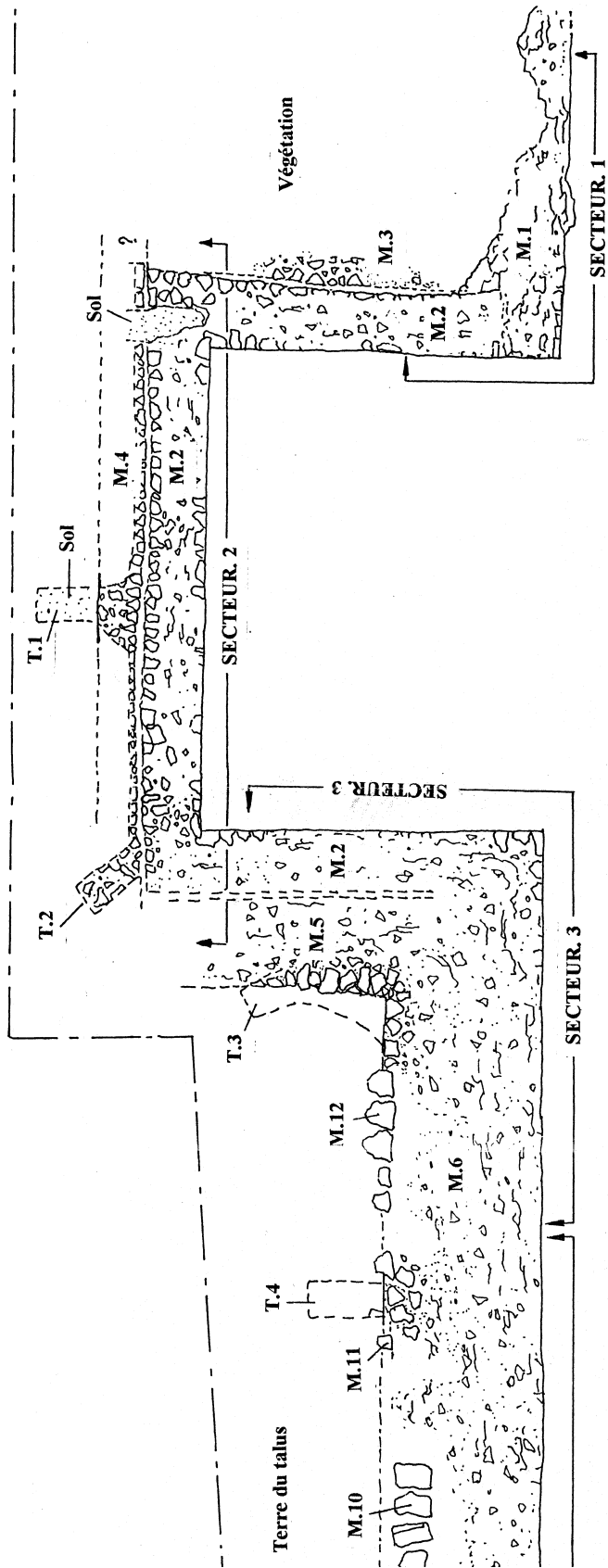
Le secteur 1, avec la liaison de M.1, M.2, et M.3, le secteur 2 avec M.2, M.5 et M.6 le radier de sol au sud du secteur 2. qui repose sur M.2 et M.4 mais qui paraît être aménagé dans une deuxième phase d'occupation. Nous ne savons pas dans le secteur 2, si M.3 est lié à M.4. et si M.5 se trouve lui aussi lié à M.4, c'est probable mais pas certain. Dans ce même secteur, un habitat avec un sol d'occupation a été décoré probablement d'une mosaïque attribuable au I^{er}-II^e siècle après J-C, en parallèle et quasiment accolé à la muraille. La construction du redan comporte sur ces 2 côtés internes des doubléments de murs (M.3, M.5), réalisés en retrait pour permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales vers la pente, afin d'éviter une trop forte poussée.

En l'absence d'exemples similaires (aucune muraille de ce type ayant fonction de retenue des terres n'est connue dans la région), on ne peut que proposer cette hypothèse qui semble néanmoins architecturalement plausible.

Le matériel recueilli dans les tranchées d'évaluation donne une fourchette de dates se situant autour du II^e siècle.

Grâce à la vigilance de M. A. THOMAS d'importantes informations archéologiques ont pu être collectées lors de la réfection de ce mur. Nous tenons à le remercier ici.





NOTE PRÉLIMINAIRE À L'ÉTUDE DES CÉRAMIQUES GRAPHITÉES DU PREMIER ÂGE DU FER DE BÉRUGES (VIENNE).

Par Christophe MAITAY

L'apport de la pétrographie et de la minéralogie permet à l'archéologue de renouveler les thèmes étudiés, mais aussi d'ouvrir de nouveaux horizons de recherche sur la céramique protohistorique en Poitou-Charentes. Les vases décorés au graphite de Béruges permettent d'appréhender le problème des techniques de fabrication, des matières premières, ou encore ceux de leur origine géographique.

Depuis le Néolithique, la céramique constitue l'un des vestiges archéologiques de référence. Abondants et bien localisés stratigraphiquement, les vases en terre cuite ont permis l'élaboration des premières chronologies, bien avant la mise en place des méthodes de datation absolues (radiocarbone...). Les études céramologiques sont habituellement régies par la typologie, c'est-à-dire les classifications des récipients exhumés lors de fouilles. Elles servent aux archéologues à dater des sites, ou du moins, à en estimer la ou les phases d'utilisation. Il faut bien dire que le mobilier en terre cuite, et principalement les récipients, constitue l'essentiel de ce qui est collecté lors d'opérations de terrain. Depuis les années 1970-80, grâce à l'intérêt porté par des chimistes et des physiciens, les analyses en laboratoire se sont développées, permettant ainsi de poser de nouvelles questions sur le mobilier archéologique. Des problématiques novatrices ont pu être abordées, telles la détermination de provenances géographiques, voire celle d'ateliers, l'étude des températures de cuisson des poteries, ou encore celle des dépôts organiques contenus à l'intérieur. On pense aussi à l'essor des méthodes de datation appliquées aux terres cuites archéologiques : archéomagnétisme et thermoluminescence. L'Archéométrie permet donc d'enrichir nos connaissances et de dépasser le cadre typo-chronologique, communément réservé à l'étude des vases.

Il nous a paru intéressant d'appliquer certaines des méthodes utilisées en sciences de l'Archéologie afin de caractériser les vases peints des niveaux protohistoriques (fin de l'âge du Bronze et Premier âge du Fer) de la région Poitou-Charentes. Nos objectifs sont de savoir quels types d'argiles étaient utilisés, comment les vases peints étaient fabriqués, et surtout d'obtenir des informations sur la nature des pigments employés et leur mode d'application. On dispose de peu de renseignements sur les matières colorantes dont se servaient les artisans potiers protohistoriques, et la, ou les façons dont ils les appliquaient sur les parois du vase. Ainsi, dans le cadre d'une étude sur les vases peints d'un site faisant office de référence pour le Centre-Ouest de la France, le Camp Allaric, sur la commune d'Aslonnes, il nous fallait comparer nos résultats avec ceux de sites contemporains régionaux. Béruges, avec une collection de vases dits "graphités" assez modeste (vingt-huit exemplaires), et pourtant d'une remarquable homogénéité, nous fournit un des référentiels des plus intéressants. Nous présentons ici, avant la publication complète des résultats, un premier aperçu des possibilités entrevues.

Le site de hauteur de Béruges a livré une série de vases ornés de décors métallescents. Il s'agit d'un éperon barré, délimité par un coude de la Boivre, avant sa confluence avec le Clain (fig. 1).

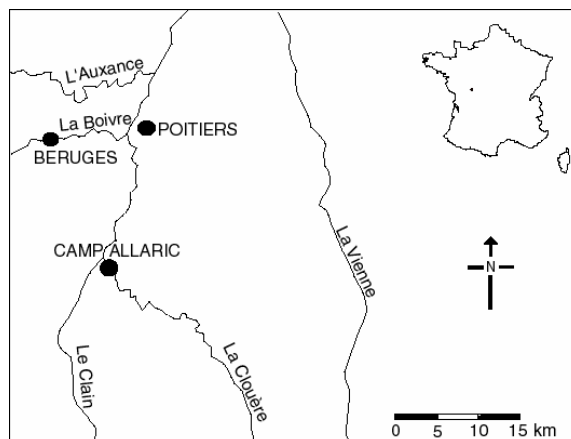


Fig. 1 – Béruges (Vienne) - Localisation géographique.

Cet habitat a connu diverses occupations, parmi lesquelles une du Premier âge du Fer (VIII^e - milieu du V^e siècle avant J.-C.). Un rempart protège l'éperon et définit une aire d'environ 300 m de diamètre, conservant des couches en place (sols, foyers) et des niveaux remaniés. Le matériel archéologique est composé de tessons de céramique, de fragments de bracelets en lignite, décorés d'incisions et/ou d'incrustations de pâte blanche, de morceaux d'argile de clayonnage, ou encore d'une fibule à navicelle, inspirée des modèles italiques. Il peut être placé aux alentours du VI^e siècle avant J.-C. On peut également relever la présence d'un vase peint polychrome tourné, malheureusement découvert dans une couche hors stratigraphie associée au *murus gallicus* laténien (I^{er} siècle avant J.-C.). Le mobilier céramique ayant été traité par Jean-Pierre Pautreau (Chabanne et Pautreau, 1986), nous nous attacherons à décrire les vases ornés de graphite, aucun tesson décoré de peinture rouge n'ayant été exhumé à ce jour. Les formes reconnues sont constituées de pots à col droit ou sub-vertical, de vases globuleux ou carénés à piédestal ou bien de coupes carénées à pied ; ces formes s'intègrent parfaitement dans les phases ancienne et moyenne du Premier âge du Fer. Les motifs décoratifs sont assez variés : lignes horizontales ou verticales, chevrons, emboîtés ou non, pseudo grecques, damiers, losanges accolés, lignes brisées, résilles. Ils sont principalement localisés, comme sur les vases du Bronze final, sur le col ou la partie supérieure de la panse. Il est maintenant admis de considérer ces vases comme des récipients d'usage courant, et non comme des productions réservées à une élite, sociale ou économique (Pautreau, 1986) ; on les retrouve aussi bien dans les riches tombes du Premier âge du Fer (Séneret, Gros-Guignon) que dans les habitats occupés à la même période (Camp Allaric, Fort Clan).

Parmi l'ensemble des tessons graphités récoltés à Béruges, trois ont fait l'objet d'analyses poussées en laboratoire (fig. 2) ; on estime tout de même que cet échantillonnage est représentatif de l'ensemble de la série. En revanche, tous les tessons ont été observés minutieusement, à l'œil nu, puis à la binoculaire. Voici les résultats que l'on a pu tirer de leur étude.

La texture des vases est extrêmement fine et homogène, le dégraissant n'étant pas ou peu visible à l'œil nu. L'argile utilisée est très peu plastique, et la fraction minérale bien répartie. On rencontre des inclusions, très émoussées, de feldspaths blanc mat (plagioclases), beaucoup de petits fragments xénomorphes de quartz, de moins d'un millimètre de diamètre, de minuscules paillettes brillantes de muscovite, et, de manière beaucoup moins représentative, des amphiboles (de type hornblende verte). Tous ces minéraux trouvent leur place dans le contexte géologique local. On peut également relever quelques inclusions de forme allongée

et courbe, de couleur blanc mat à gris clair, correspondant à de petits morceaux de coquille, naturellement présents dans la matrice argileuse. On observe à l'œil nu, sur les coupes polies des tessons, des petites vacuoles au sein de la matrice argileuse, signes d'une légère porosité de la pâte. Ce défaut pouvait être atténué par la fine couche d'engobe noir brillant qui recouvre les surfaces des vases et qui apparaît clairement dans les lames minces effectuées. Cet engobe a sûrement été appliqué par trempage du vase dans un bain d' argile très fluide plutôt que par enduction, au pinceau par exemple.

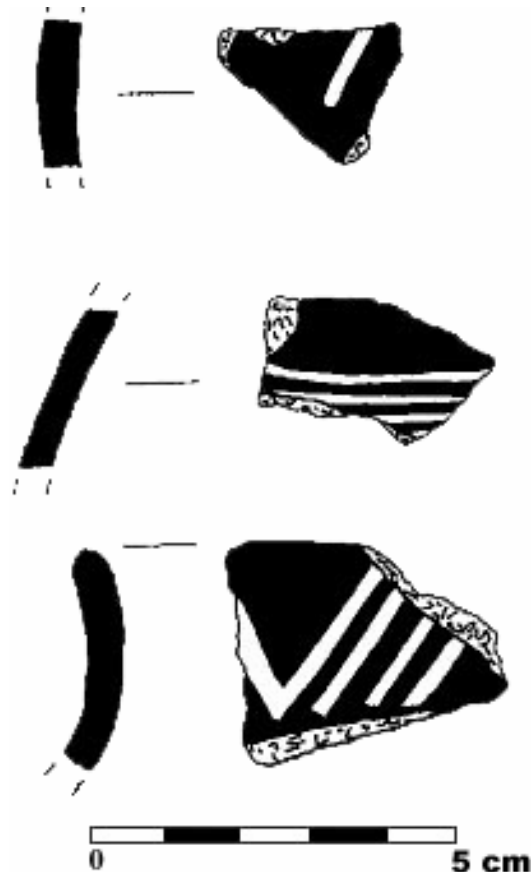


Fig. 2 – Béruges. Tessons graphités du Premier âge du Fer (dessin Ch. Maitay).

Les surfaces, internes comme externes, sont très douces au toucher et revêtent une couleur très foncée, allant du gris-noir au noir, argument en faveur d'une cuisson et d'une post-cuisson en atmosphère réductrice. En lumière rasante, on peut remarquer sur les surfaces des sortes de traits brillants, plus ou moins parallèles au sens de montage. Ils peuvent être interprétés comme les stigmates laissés par un grattage ou un raclage, en préalable à un lissage soigné. La cuisson est parfaitement maîtrisée, les artisans potiers connaissant parfaitement l'évolution des températures de cuisson et leurs incidences sur la production céramique. Ces vases sont réalisés dans une argile très bien épurée (nulle trace de matière organique et homogénéité de la partie minérale), et ont été montés au colombin. Il se peut qu'une finition au tour lent ou à la tournette ait été accomplie ; cependant, aucune indication irrévocable ne permet de l'attester.

Aucune analyse physico-chimique n'a pu être réalisée sur les exemplaires de Béruges, mais des individus similaires, découverts au Camp Allaric, ont clairement montré la présence de graphite dans les décors métallescents recouvrant certains récipients du Premier âge du Fer. Ce minéral phylliteux, constitué de carbone, a pu être mis en évidence grâce à une méthode d'analyse des plus efficaces et des plus intéressantes pour l'Archéologie, la spectrométrie Raman (principe basé sur l'excitation d'un échantillon par un faisceau monochromatique).

Réalisée à l'Institut des Matériaux de Nantes, cette étude a confirmé l'emploi du graphite, sous une forme désordonnée et en association à du quartz et de la calcite, dans la réalisation des vases dits « graphités » du Camp Allaric. La même expérience, effectuée sur les récipients de Béruges, montrerait, nous n'en doutons pas, des résultats identiques.

Les informations obtenues à partir de cet échantillonnage laissent entrevoir des perspectives intéressantes. Un examen systématique et attentif des vases ou des tessons graphités exhumés en Poitou-Charentes pourrait permettre la mise en place de référentiels, et faciliter les comparaisons extrarégionales. De même, la question de l'origine géologique des argiles poitevines, et donc des lieux de productions des vases, pourrait être posée (analyses minéralogiques). Une meilleure détermination de la vaisselle du Premier âge du Fer, ainsi que des éléments qui la déterminent (argile, minéraux, décor peint, technique de façonnage...), permettrait également d'aborder la question de la circulation possible de ces vases.

Christophe Maitay, UMR 6566 du CNRS, "Civilisations Atlantiques et Archéosciences"
38, Les Tonnelles - Nieul-le-Virouil, 17150

Références bibliographiques

- CHABANNE J.-P. et PAUTREAU J.-P. (1986) - Un habitat de hauteur du premier âge du Fer à Béruges (Vienne). In : *Actes du VIII^e colloque sur les âges du Fer en France non méditerranéenne d'Angoulême, 1984*, Revue Aquitania, supplément 1, p. 59-72.
- MAITAY C. (2001) - *Une occupation du Bronze final IIIb dans la basse vallée du Clain : le site de Fort Clan à Cenon-sur-Vienne (Vienne)*. Poitiers, UFR Sciences Humaines et Arts, mémoire de maîtrise, 2 tomes, 168 p.
- MAITAY C. (en préparation) - *Du pigment au récipient : caractérisation minéralogique et technologique des vases peints protohistoriques du Camp Allaric, à Aslonnes (Vienne)*.
- PAUTREAU J.-P. (1976) - Le Camp Allaric, commune d'Aslonnes (Vienne). Premiers résultats. *L'Anthropologie*, LXXX, n°3, p. 389-429, 17 fig.
- PAUTREAU J.-P. (1984) - L'âge du Fer en Poitou. *Aspects des âges du Fer en Centre-Ouest*, Exposition au Musée d'Angoulême, 15 avril-15 juin 1984, Livret-guide édité sous la direction de J. Gomez, p. 1-9, 11 fig.
- PAUTREAU J.-P. (1986) - Céramiques peintes du premier âge du Fer au Camp Allaric, Aslonnes (Vienne). In : *Actes du VIII^e colloque sur les âges du Fer en France non méditerranéenne d'Angoulême, 1984*, Revue Aquitania, supplément 1, p. 139-166, 17 fig.
- PAUTREAU J.-P. (2001) - Vestiges de l'âge du Bronze final à l'intérieur du Camp Allaric, Aslonnes (Vienne). *Revue Archéologique de l'Ouest*, suppl. 9, p. 187-197, 8 fig.
- ROULIERE-LAMBERT M.-J. (1986) - La céramique graphitée du Premier âge du Fer dans le Centre-Ouest de la France. In : *Actes du VIII^e colloque sur les âges du Fer en France non méditerranéenne d'Angoulême, 1984*, Revue Aquitania, supplément 1, p. 173-185, 10 fig.

ROCHES DÉCORATIVES DES ÉDIFICES ANTIQUES DE L'AGGLOMÉRATION DE BÉRUGES EXAMEN PRÉLIMINAIRE

par Graziella TENDRON

À la mémoire de M. René Mazeran

À l'échelle locale, départementale ou bien encore régionale, les roches décoratives utilisées en architecture, ou à de toutes autres fins, n'ont que très rarement suscité l'intérêt de la communauté « scientifique ».

Bien que le matériel collecté depuis près d'un siècle au sein des territoires de la cité antique des Pictons ait été particulièrement abondant, aucune étude, qu'elle soit ponctuelle ou qu'elle s'inscrive dans un cadre plus généraliste, ne semble avoir été envisagée¹.

Le désintéressement constaté ne fait pas exception. Les questions relatives à l'identification des gisements de roches marbrières exploités au cours de l'époque romaine sont relativement récentes. Longtemps, elles furent uniquement le fait de quelques spécialistes. Puis, progressivement, les horizons se sont étendus. Les champs d'investigation existants ont séduit une « population » de chercheurs de plus en plus nombreuse, disposant de compétences tout à la fois distinctes et complémentaires².

Si l'on s'en tient aux seules limites de la Gaule romaine, les travaux entrepris à l'initiative de F. Braemer, se sont vu compléter, au cours de la décennie passée, par des recherches ponctuelles, bénéficiant du concours de géologues sensibilisés aux questions d'identification des roches marbrières exploitées au cours de l'Antiquité romaine.

L'époque romaine fait un usage démesuré de ces roches dites « marbrières », considérées pour « la qualité de leur poli, leur rareté [...] leur coloris ou leur motif naturel »³. Connues des civilisations orientales du bassin méditerranéen, elles sont utilisées depuis les temps les plus reculés. Néanmoins, c'est à Rome qu'il revient d'en avoir « démocratisé » l'usage à travers l'ensemble des provinces impériales. « Essences » nobles dont on ne pouvait disposer à moins de prétendre à un certain niveau de richesse, elles n'en furent pas moins l'objet d'un commerce à la mesure de l'Empire.

Qu'entend-t-on précisément par les termes de « marbre », « roches marbrières » ou encore « roches décoratives » ? Quelques précisions s'imposent. Les sciences exactes ont introduit une définition du marbre que l'Antiquité ignorait. L'acception pétrographique du terme en fait

¹ Citons, toutefois, le nom de F. Braemer, lequel a initié la recherche sur les roches décoratives au sein des territoires de la Gaule romaine, et qui a vraisemblablement eu accès aux collections recueillies dans les agglomérations secondaires de Vendevre-du-Poitou et de Naintré, dans le département de la Vienne.

² Notamment suite à la création du Comité d'étude des marbres et autres pierres de l'Antiquité, en 1965, sous l'égide de l'Association internationale d'Archéologie classique, puis, plus particulièrement, en 1988, avec la création de l'Association pour l'étude des marbres et autres pierres de l'Antiquité ou ASMOSIA : Association for the Study of Marbles and Other Stones in Antiquity.

³ SEIGNE (J.). – Techniques de construction en Gaule romaine. In : FERDIÈRE (A.) dir. – *La construction en pierre*. Paris : Errance, 1999, p.94-95.

une roche métamorphique issue de roches sédimentaires calcaires ou de dolomies⁴, dont la formation résulte d'un métamorphisme général⁵ ou de contact⁶. De la pureté de la roche sédimentaire dépendent les couleurs du matériau obtenu après métamorphisme. Calcaires et dolomies pures produisent des marbres blancs, tandis que la présence d'impuretés, tels d'« anciens horizons plus argileux ou plus riches en oxydes métalliques » au sein de ces mêmes roches produit des marbres colorés, souvent veinés⁷.

La conception antique du terme rejoint, en revanche, l'acception en usage dans le langage courant suivant laquelle est qualifiée de marbre toute roche sédimentaire, magmatique ou métamorphique susceptible de prendre un poli sinon équivalent, du moins proche de celui de véritables marbres, et, en ce sens, employée à des fins décoratives⁸. Si les roches considérées recouvrent, par conséquent, des identités pétrographiques diverses, toutes sont appréciées pour leur qualité de dureté, autorisant un poli plus ou moins homogène. À défaut leur reconnaît-on des propriétés décoratives spécifiques. Afin de prévenir toute ambiguïté, il apparaît, par conséquent, plus judicieux d'employer les termes de « roches décoratives » ou de « roches marbrières », suivant les cas, et de réserver le terme de « marbre » à sa plus stricte acception.

L'exemple de l'agglomération antique de Béruges

◆ Définition des contextes de découverte

La superposition de l'agglomération actuelle de Béruges aux niveaux d'occupation anciens a contribué à la mise au jour presque systématique de vestiges archéologiques, notamment à l'occasion des fréquents réaménagements du plan d'occupation des sols.

Différentes composantes, très fragmentaires, de décors en « marbre » se sont révélées en de multiples occasions.

Certaines sont le fruit de découvertes anciennes, intervenues dans le courant du XIX^e siècle, et recensées par le Général Martineau, lequel est également l'auteur d'un essai sur l'histoire de l'agglomération de Béruges aux époques gauloise et romaine⁹. La première de ces découvertes est localisée dans l'environnement immédiat du lotissement du Verger Bonnet. « En sortant du vallon sec qui sépare Béruges des cours, du côté des cours et lorsqu'on fait la route conduisant de Vouillé à Croutelle, on a découvert une *villa* gallo-romaine qui s'étendait sur la pente dominant la Boivre. Les substructions des murs de cette *villa* se retrouvent encore aujourd'hui

⁴ Le terme de dolomie désigne toute roche sédimentaire carbonatée contenant au minimum 50 % de carbonate, dont la moitié au moins sous forme de dolomite, carbonate naturel double de calcium et de magnésium. Cf. FOUCAULT (A.), RAOULT (J.-F.). – *Dictionnaire de géologie*. Paris : Masson, 1995, 4^{ème} éd. (Guides géologiques régionaux), p.97.

⁵ Le métamorphisme général affecte l'ensemble des roches d'une région donnée.

⁶ Les effets du métamorphisme de contact sont localisés au contact d'une roche magmatique, responsable de la transformation des roches encaissantes.

⁷ FOUCAULT, RAOULT, *op. cit.*, p.180-181.

⁸ FOUCAULT, RAOULT, *op. cit.*, p.180-181.

COSTEDOAT (C.). – Les marbres pyrénéens de l'Antiquité : éléments d'enquête pour de nouvelles recherches. *Aquitania* 6, 1988.

MONNA (D.), PENSABENE (P.), SODINI (J.-P.). – L'identification des marbres : sa nécessité, ses méthodes, ses limites. *Revue de l'Art*, 60, 1983, p.36.

⁹ RAULT (P.). – *Carte archéologique de Béruges (Vienne). Antiquité – haut Moyen Age*. Mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1998-1999, p.28.

et dans leur enceinte, on a rencontré des fragments de marbre blanc sculptés [ainsi que] des peintures [...]. »¹⁰. Les notes du Général Martineau signalent, par ailleurs, « des mosaïques et un morceau de marbre sur lequel il y avait une fresque »¹¹, vestiges découverts dans un secteur dont la localisation n'a pas été précisée.

Les opérations de sauvetage, réalisées à partir des années 1970, ont également livré, à plusieurs reprises, des fragments de roches décoratives, marbres blancs ou roches colorées, sous forme de placage ou, plus rarement, de statuaire.

La fouille de sauvetage entreprise dans le Bourg de Béruges, sur les parcelles D640 et D738, de 1994 à 1996, a, en effet, contribué à la mise au jour d'un document de première importance, sculpture en ronde-bosse représentant un personnage en pied, taillée dans un marbre blanc¹².

Les fouilles entreprises à l'emplacement du lotissement du Verger Bonnet ont, également, révélé la présence de vestiges d'époque romaine : un bâtiment de forme rectangulaire non interprété, ainsi qu'une fosse dépotoir dont le comblement aurait été effectué en deux temps, à la fin du I^{er} et dans le courant du II^e siècle de notre ère. C'est de l'un des niveaux de comblement de cette fosse que provient « une petite plaque de marbre »¹³.

Deux fragments de placage en « marbre », le premier taillé dans un « marbre blanc », le second, mouluré, taillé dans un « marbre rose à veines verdâtres »¹⁴, sont également recensés parmi le mobilier découvert lors des différentes campagnes de fouille entreprises à l'emplacement des constructions voûtées situées en bordure méridionale de l'éperon rocheux sur lequel l'agglomération antique s'est développée. Le contexte de découverte de ces éléments de placage est interprété comme l'un des niveaux de remblai provenant des fouilles ayant précédé l'édification de l'église, entre 1870 et 1875¹⁵.

Le plus important lot de placages découvert, par ailleurs le seul qu'il nous ait été donné d'étudier, provient d'une fouille de sauvetage entreprise en 1977 sur les parcelles D619 et D620 du lotissement des Villiers. L'interprétation des structures mises au jour est d'autant plus malaisée que l'intervention s'en est tenue à une surface approximative de 64 m². Le plan des substructions associe deux murs chaînés et deux fosses dépotoirs maçonnées – F1 et F2 – dont le comblement, principalement constitué de déchets organiques et de céramique commune et sigillée, semble, en partie, postérieur au milieu du I^{er} siècle de notre ère. Les quelques éléments de décor en « marbre » recueillis en cette occasion l'ont été hors stratigraphie, à une seule exception cependant, consistant en un fragment de placage associé au comblement de l'une des deux fosses à usage domestique reconnues sur le site. L'attribution de ces différents éléments à un contexte domestique semble, toutefois, l'hypothèse la plus séduisante. Le lotissement des Villiers serait, en effet, établi dans un secteur de l'agglomération antique à vocation résidentielle. Il est précisé que « les habitats ont

¹⁰ MARTINEAU cité par RAULT, *op. cit.*, p.53 et 83.

¹¹ MARTINEAU cité par RAULT, *op. cit.*, p.54.

¹² LEBRUN (S.). – *Béruges. Le Bourg (86 024 055 AH)*. Rapport de fouille de sauvetage, 1996. RAULT, *op. cit.*

¹³ CHABANNE (J.-P.). – *Béruges. Le Verger Bonnet (86 024 011 AH)*. Rapport de fouille de sauvetage, 1979.

¹⁴ Les descriptions sont extraites du rapport de fouille de sauvetage. Cf. CHABANNE (J.-P.). – *Béruges. Le Bourg (86 024 0213 AH)*. Rapport de fouille de sauvetage, 1983.

¹⁵ CHABANNE (J.-P.). – *Béruges. Le Bourg (86 024 0213 AH)*. Sondages préalables à une fouille de sauvetage, 1981.

dû se concentrer le long de la falaise, à l'est et au sud, ainsi qu'au nord-est et au nord-ouest du lotissement. »¹⁶.

● D'Orient et d'Occident... Essai d'identification des sources d'approvisionnement.

L'essai d'identification suivant porte exclusivement sur le matériel découvert sur le site des Villiers. La plupart des identifications proposées sont la propriété de M. René Mazeran, géologue et universitaire, rattaché au Centre de Recherches de Géologie Méditerranéenne de l'Université de Nice Sophia Antipolis.

Les roches ornementales, exploitées pour leurs propriétés décoratives, ont suscité, au cours de l'époque romaine, des investissements considérables, occasionnés, entre autres, par l'éloignement des sources sollicitées.

Bien qu'aucun texte n'autorise véritablement à évaluer précisément les dépenses occasionnées par l'emploi de semblables matériaux¹⁷, la distance d'approvisionnement se révèle être le critère le plus pertinent, en vue de l'établissement d'une classification raisonnée des différentes sources mises à contribution, partant du constat que les coûts impartis au transport des marchandises devaient être proportionnelles à la distance parcourue.

L'aire de diffusion du produit des gisements considérés est un indicateur tout aussi approprié. Toutefois, les implications financières de telles considérations sont plus équivoques.

Les roches marbrières commercialisées en territoire picton, et, de fait, à destination de l'agglomération antique de Béruges, peuvent être réparties en deux sous-ensembles relativement cohérents, compte tenu des critères de distinction définis précédemment.

Le premier est constitué de roches extraites de gisements localisés en dehors des provinces de la Gaule romaine. Les variétés identifiées comme telles ont également en commun d'avoir été commercialisées dans la plupart si ce n'est dans l'ensemble des provinces impériales. Ce sont à la fois les roches les plus prestigieuses et vraisemblablement les plus dispendieuses du monde romain. Elles se distinguent de matériaux « d'un accès infiniment plus aisé pour les

¹⁶ CHABANNE (J.-P.). – Les découvertes archéologiques du lotissement des Villiers. *Bulletin de la société archéologique des amis de Béruges*.

¹⁷ Les frais intervenant dans le commerce des roches marbrières ne sont connus que par le seul texte de l'édit du *Maximum*, promulgué à l'initiative de l'empereur Dioclétien, en l'an 301, ainsi que par un *corpus* de sources épigraphiques particulièrement restreint, dont l'analyse profite uniquement à la connaissance du coût impartit à la mise en œuvre de monuments funéraires ou de statuaires. Cf. PENSABENE (P.). – Osservazioni sulla diffusione dei marmi e sul loro prezzo nella Roma imperiale. *Dialoghi di Archeologia*, Terza serie, Anno I, 1983, n°1, p.55-63.

L'édit du *Maximum*, également connu par l'intitulé *Edictum de pretiis rerum venalium*, est un document se référant au coût du matériau brut. Il impose un tarif maximum des denrées alimentaires, des salaires, de matières premières, de produits manufacturés ainsi que les tarifs de fret pour les marchandises transportées par mer, au terme d'un siècle marqué par un contexte économique fragilisé par les dévaluations monétaires et les mouvements inflationnistes, soit autant de limites à l'interprétation qui peut être faite d'un tel document. Cf. BADEL (L.). – *L'Empire romain au IIIe s. ap. J.-C.*, 1998. CHASTAGNOL (A.). – *L'évolution politique, sociale et économique du monde romain*. Paris : Sedes, 1994. DEMAROLLE (J.-M.). – *Société et cultures dans l'Empire romain de 192 à 325 ap. J.-C.* 1998.

habitants des provinces de l'Empire »¹⁸, dont l'aire de dispersion « ne dépasse que rarement les frontières d'une province ou même se limite à un secteur géographique plus restreint »¹⁹. Cette seconde catégorie de roches consiste donc en matériaux extraits de gisements entretenant un rapport de proximité plus immédiat avec le secteur géographique desservi. Aux dires de F. Braemer, certaines de ces roches sont dotées de propriétés décoratives analogues à celles de « marbres » plus coûteux, auxquels elles se substituent parfois. Dès lors, elles sont désignées par les termes de « marbres de substitution »²⁰. Il semble, cependant, légitime d'exprimer quelques réserves sur l'emploi d'une terminologie supposant que l'on soit en mesure de préjuger des intentions qui étaient celles d'un commanditaire, d'un marchand ou d'un entrepreneur, sur de seules considérations esthétiques pour le moins subjectives. Pour cette raison, il semble préférable de restreindre l'emploi du terme de « substitution » à son acception la plus large, indépendamment des affinités esthétiques présumées avec des matériaux plus coûteux.

Les roches décoratives employées à la confection des décors identifiés sur le site du lotissement des Villiers se répartissent donc entre les catégories précédemment définies.

Les roches extraites de gisements localisés en dehors des provinces de la Gaule romaine proviennent des territoires orientaux du bassin méditerranéen, riches des gisements de roches marbrières les plus convoitées du monde romain. L'Asie mineure comprend, en effet, quatre grands complexes métamorphiques, dont le complexe de Menderes. Recouvrant les territoires de l'Anatolie occidentale, s'étendant jusqu'en Attique, il a livré les principales roches marbrières exploitées dans le monde romain²¹.

Sur le site des Villiers, un unique fragment de placage est taillé dans une brèche exploitée à Teos, carrière appartenant au domaine impérial, localisée sur le rivage occidental de l'Asie mineure (Turquie actuelle), à quarante kilomètres au sud-ouest du port antique de Smyrne, l'actuelle Izmir. La brèche extraite des gisements de Teos est connue sous le nom d'« africano », appellation attribuée sur des considérations esthétiques, jusqu'à ce que l'on parvienne à localiser les gisements mis en exploitation au cours de l'époque romaine, en 1966, et dont les carrières ont été mises en eau. D'un point de vue strictement pétrographique, la brèche de Teos est une brèche dite polygénique. Les brèches consistent en conglomérats dont les éléments, aux contours anguleux, sont incorporés à un ciment²². Les brèches polygéniques se définissent comme un agrégat d'éléments de différentes natures, sédimentaire et magmatique, en opposition aux variétés monogéniques²³. Il ne s'agit pas de véritables marbres, au sens pétrographique du terme, mais de calcaires marbriers. La brèche de Teos associe, par définition, des éléments de forme anguleuse de natures sédimentaire et magmatique. Les éléments calcaires, blancs ou grisâtres, admettent des tonalités rougeâtres

¹⁸ BRAEMER (F.). – Les pierres ornementales au Haut Empire romain. *Dossiers d'Archéologie*, n°173, juillet-août 1992, p.8 à 15.

¹⁹ BRAEMER (F.). – Les marbres à l'époque romaine. *Revue Archéologique*, Fasc.1. Paris : PUF, 1971, p.170.

²⁰ PENSABENE (P.). – Transport, diffusion et commerce des marbres. *Dossiers d'Archéologie*, n°173, juillet-août 1992, p.92 : « Les marbres de substitution sont des marbres locaux qui, pour leur couleur (blancs et polychromes) proche de celles des marbres des carrières impériales, pouvaient être utilisés à leur place. ».

²¹ WAELKENS (M.). – Carrières et marbres de l'Asie mineure. *Dossiers d'Archéologie*, juillet-août 1992, n°173, p. 22.

²² COSTEDOAT, *op. cit.*

FOUCAULT, RAOULT, *op. cit.*

²³ FOUCAULT, RAOULT, *op. cit.*

dues à la présence de pigments ferrugineux, les éléments noirs ou verdâtres étant d'origine magmatique. La matrice, ou ciment, est elle-même constituée de calcaire et d'andésite²⁴.

Le marbre de l'île de Chios, représenté à trois reprises, revêt également la forme de placage. La roche exploitée sur l'île de Chios, le long du rivage occidental de l'Anatolie, le *marmor Chium* de Pline l'Ancien²⁵, est un marbre aux tonalités rose pâle, traversé de veines rougeâtres, à tendance parfois bréchique²⁶. Il est également connu sous le nom de « marbre de Portasanta », allusion à son emploi dans l'ornementation de la « Porte Sainte » de la basilique Saint-Jean de Latran²⁷. A l'instar des carrières de brèche de Teos, les carrières de marbre de l'île de Chios sont intégrées au *patrimonium caesaris*. En d'autres termes, elles sont la propriété de l'Etat²⁸.

L'une et l'autre de ces roches, brèche de Teos et marbre de Chios, ont été introduites à Rome avant le milieu du I^{er} siècle avant notre ère. L'importation de brèche de Teos à Rome est mentionnée dans l'Histoire Naturelle de Pline l'Ancien. *L. Lucinius Lucullus*, consul en 74 avant J.-C., selon les termes de Pline l'Ancien, « avait une vraie passion pour ce marbre qu'il fut le premier à amener à Rome ». Il est, à ce sujet, tout à fait manifeste de constater que *L. Lucullus* alla jusqu'à donner son nom à ce « marbre », que l'on avait, par conséquent, pour usage de désigner « marbre luculléen »²⁹.

Quant au marbre de l'île de Chios, le plus ancien témoignage de son emploi à Rome consiste en un pavement constitué d'un tapis de mosaïque incrusté de plaquettes de marbre, antérieur au milieu du I^{er} siècle avant notre ère³⁰.

Ainsi, brèche de Teos et marbre de l'île de Chios comptent-ils parmi les premières variétés de roches marbrières introduites à Rome. Toutefois, à l'instar de la plupart des faciès rencontrés, ils demeurent encore d'un usage restreint. Le commerce de ces roches – parmi les plus prestigieuses et les plus convoitées du monde romain – ne prend véritablement la mesure de l'Empire qu'à partir de la fin du I^{er} siècle de notre ère. La politique instituée par Auguste, dans un premier temps, allait favoriser l'exploitation des roches introduites à Rome au cours

²⁴ JONCHERAY (A.). – Dramont I: une épave de marbre d'Asie Mineure. In: RIETH (E.) éd. – *Méditerranée antique: pêche, navigation, commerce*. 120^{ème} Cong. Nat. Soc. Sav., Aix-en-Provence, 1995 – 121^{ème} Cong. Nat. Soc. Sav., Nice, 1996, p.153.

²⁵ PLINE L'ANCIEN, H.N., XXXVI, 46.

²⁶ MAZERAN (R.). – Le transport maritime des marbres sous l'Empire romain: les données des tranches de sciage de l'épave de Porto-Nuovo, près de Porto-Vecchio (Corse du Sud). In: 1996, RIETH (E.) éd. – *Méditerranée antique: pêche, navigation, commerce*. 120^{ème} Cong. Nat. Soc. Sav., Aix-en-Provence, 1995 – 121^{ème} Cong. Nat. Soc. Sav., Nice, 1996, p.136.

²⁷ DUBOIS (C.). – *Etude sur l'administration et l'exploitation des carrières de marbres, porphyres, granits, etc. dans le monde romain*. Thèse complémentaire. Paris: 1908, p.146.

²⁸ DUBOIS, *op. cit.*, p.X.

FANT (J.C.). – The Roman Emperors in the marble business: capitalists, middlemen or philanthropists? In: HERZ (N.) éd., WAELKENS (M.) éd. – *Classical marble: Geochemistry, Technology, Trade*. NATO ASI Series. Series E: Applied Sciences- Vol. 153. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, 1988, p. 152.

GNOLI (R.). – *Marmora Romana*. Rome, 1988 (2^{ème} éd. rev.), p.25.

²⁹ [...] *L. Lucullus consul fuit, qui nomen, ut ex re apparet, Luculleo marmoris dedit, admodum delectatus illo, primusque Romam inuexit* [...]. PLINE L'ANCIEN, H.N., XXXVI, 49.

³⁰ GUIDOBALDI (F.), SALVATORI. – The introduction of polychrome marbles in late republican Rome: the evidence from mosaic pavements with marble insertions. In: HERZ (N.) éd., WAELKENS (M.) éd. – *Classical marble: Geochemistry, Technology, Trade*. NATO ASI Series. Series E: Applied Sciences- Vol. 153. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, 1988, p.174.

des II^e et I^{er} siècles avant notre ère, tout en encourageant la recherche de ressources inusitées³¹, à travers l'organisation, au sein des territoires nouvellement intégrés au domaine impérial, de véritables campagnes de prospection systématique. Toutefois, la production est encore loin d'égaliser les prétentions affichées à partir de l'époque flavienne. Jusqu'alors, elle répond plus spécialement aux besoins des commandes les plus prestigieuses, constructions impériales ou développement monumental des principaux centres urbanisés de l'Occident assuré du soutien de l'autorité impériale, lorsqu'elle ne profite pas à l'agrément personnel des membres de l'aristocratie locale³². La période la plus faste ne prend effet qu'à partir de l'époque flavienne, précisément à partir du règne de Domitien, et se poursuit sous les Antonins³³. La définition d'un système d'exploitation et de distribution centralisé, institué au sein des carrières progressivement intégrées au patrimoine impérial³⁴, offre des débouchés plus nombreux et diversifiés, en réponse à l'accroissement considérable de la demande³⁵.

Contrairement aux décennies et aux siècles passés, l'extraction de la roche dans le domaine des carrières n'est plus étroitement associée à une commande préalable. Comme l'a très justement souligné J.B. Ward-Perkins³⁶, l'exploitation des gisements de roches marbrières repose désormais sur la notion de production en masse et sur la formation de stocks, que l'on

³¹ FANT (J. C.). – Augustus and the city of marble. *In*: SCHVOERER (M.), éd. – *Archéomatériaux. Marbres et autres roches*. Actes de la conférence internationale ASMOSIA IV, 9-13 octobre 1995, 1999, p.279.

³² PENSABENE, *op. cit.*, p. 90.

MOENS (L.), PAEPE (P.), WAELKENS (M.). – Quarries and the marble trade in Antiquity. *In*: HERZ (N.) éd., WAELKENS (M.) éd.. – *Classical marble : Geochemistry, Technology, Trade*. NATO ASI Series. Series E: Applied Sciences - Vol. 153. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, 1988, p. 19.

³³ FANT (J.C.). – The Roman Emperors in the marble business : capitalists, middlemen or philanthropists ? *In*: HERZ (N.) éd. WAELKENS (M.) éd. – *Classical marble : Geochemistry, Technology, Trade*. NATO ASI Series. Series E: Applied Sciences- Vol. 153. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, 1988, p. 147-157.

PENSABENE, *op. cit.*, p.90.

PENSABENE (P.). – Il fenomeno del marmo nella Roma tardo-republicana e imperiale. *In*: PENSABENE (P.) 1998. – *Marmi Antichi 2*. Seminario di Archeologia e storia dell'Arte Greca e Romana dell'Università di Roma « La Sapienza ». *Studi Miscellanei*, 31. L'Erma » di Bretschneider, Roma, 1998, p.362-363.

³⁴ Les carrières de roches marbrières dont le produit fut exporté à travers l'ensemble des provinces du monde romain seront, pour la plupart, intégrées au patrimoine impérial, à l'initiative d'Auguste, puis dans le courant du I^{er} siècle de notre ère, par achat, confiscation ou par voie d'héritage.

DUBOIS, *op. cit.*, X.

FANT, *op. cit.*, p.152.

GNOLI (R.), *op. cit.*, p.25.

³⁵ FANT, *op. cit.*, p.147 à 158.

³⁶ WARD-PERKINS (J.-B.). – Marble in Antiquity. Collected papers of J.-B. Ward-Perkins. Archaeological monographs of the British School at Rome, 6, Londres, 1992, p.13-22.

entreposait dans les principaux centres de distribution de Rome et d'Ostie³⁷, dans les carrières ou les centres administratifs voisins³⁸.

Ainsi les conditions réunies à partir de la fin du I^{er} siècle de notre ère sont-elles en mesure de soutenir l'accroissement de la demande, de telle sorte que les roches les plus appréciées parviennent désormais plus librement dans les campagnes les plus reculées de l'Empire.

Dans la seconde décennie du III^e siècle, l'exploitation des carrières dites « impériales » est de nouveau réformée. L'activité régresse progressivement et inégalement suivant les carrières considérées. Certaines voient encore le produit de leur exploitation exporté à grande échelle, tandis que d'autres tombent dans une progressive désuétude. Les pôles d'attraction ne disparaissent pas, mais se déplacent d'Occident en Orient où ils suivent le transfert de l'autorité impériale³⁹.

À l'échelle de la Gaule romaine, si la plupart des sources disponibles rappellent ou confirment les termes définis précédemment, une véritable étude de synthèse fait encore actuellement défaut. Reste que les sources disponibles ne permettent pas toujours d'obtenir les résultats escomptés. Tel est le cas au sein de l'agglomération antique de Béruges, et plus largement des territoires pictons, où l'approximation des contextes de découverte auxquels les roches intéressées sont associées n'autorise pas à établir la chronologie de leur diffusion respective.

L'exploitation des gisements de roches marbrières, au cours de l'époque romaine, n'est pas strictement circonscrite aux provinces orientales du bassin méditerranéen. Le produit des exploitations les plus prospères trouve un complément indispensable au sein de gisements entretenant un rapport de proximité plus immédiat avec les territoires auxquels le produit de leur exploitation est destiné.

À Béruges, sur le site des Villiers, le produit des carrières du bassin méditerranéen oriental côtoie trois autres variétés de roches décoratives, toutes extraites dans l'une ou l'autre des provinces de la Gaule romaine.

Un calcaire marbrier rose d'origine pyrénéenne, calcaire noduleux plus communément désigné par les termes de « marbre griotte » est représenté sous la forme d'un probable

³⁷ À Rome, de tels entrepôts sont aménagés sur les rives du Tibre, dans le secteur de l'*Emporium*, au pied de l'Aventin. De semblables aménagements devaient également exister à Ephèse, Alexandrie, Athènes ou Utique.

FANT, *op. cit.*, p.153.

³⁸ PENSABENE (P.).- Transport, diffusion et commerce des marbres. *Dossiers d'Archéologie*, n°173, juillet-août 1992, p.90.

L'économie réalisée sur les frais réservés à l'acheminement de roches dont les sources d'approvisionnement sont généralement distantes des chantiers de construction auxquels elles sont destinées est d'autant plus appréciable que les volumes transportables sont conséquents. Chaque étape de la chaîne opératoire est régie par le même souci d'économie. Les blocs extraits le sont de telle sorte que les volumes de roche ne pouvant prétendre être exploités soient réduits aux plus infimes proportions. L'ébauche des blocs au sein d'ateliers spécialisés officiant dans l'emprise même de la carrière ou dans son environnement immédiat contribue elle-même à une répartition plus équitable des frais impartis à leur transport.

³⁹ PENSABENE, *op. cit.*, p.90-91.

PENSABENE (P.). – Il fenomeno del marmo nella Roma tardo-republicana e imperiale. In : PENSABENE (P.) 1998. – *Marmi Antichi 2*. Seminario di Archeologia e storia dell'Arte Greca e Romana dell'Università di Roma « La Sapienza ». *Studi Miscellanei*, 31. L'Erma » di Bretschneider, Roma, 1998, p. 363-364.

WARD-PERKINS, *op. cit.*, p.25.

fragment de pilastre cannelé, de faible module. Les terrains métamorphiques pyrénéens en ont produit de nombreuses variétés. Cependant, si l'attribution à la zone de production pyrénéenne peut être déterminée sans difficulté majeure, il est impossible, par le seul biais d'un examen macroscopique de la roche, de déterminer avec plus de précision la localisation du site d'extraction mis à contribution. Ne pouvant que constater la disparition de la plupart des vestiges d'exploitation antique, la nature du matériau demeure le seul moyen d'établir une correspondance stricte entre l'objet archéologique et le gisement⁴⁰. Les sciences fondamentales apparaissent, dès lors, comme les plus aptes à servir la recherche archéologique. Tel fut donc l'objet des recherches de Fabrizio Antonelli, alors doctorant en géologie, dont la thèse, soutenue dans le courant de l'année 1997, porte précisément sur la « caractérisation pétrographique et géologique des marbres griottes des Pyrénées Centrales »⁴¹. Les résultats obtenus ont été confrontés aux résultats d'examens comparables, appliqués à un fonds documentaire constitué d'échantillons archéologiques, prélevés sur différents sites, la plupart compris dans les limites des territoires de la Gaule romaine. Il en ressort que ces roches sont majoritairement extraites des carrières de « Pont de la Taule » (communes de Couflens et de Seix, Ariège), et de Cierp-Gaud (Cierp, Haute-Garonne) dans une moindre mesure, carrières, par ailleurs, signalées au sein de la littérature spécialisée⁴². Les carrières de Campan (Sainte-Marie de Campan, Hautes-Pyrénées) furent exploitées au cours de l'époque romaine, cependant dans une moindre mesure. Les analyses archéométriques en attestent⁴³, autant que les traces d'une exploitation ancienne conservées dans l'emprise de la carrière, située au lieu-dit l'Espiadet⁴⁴. L'hypothèse d'une exploitation de la carrière d'Estours (Seix, Ariège) au cours de l'époque romaine, signalée à plusieurs reprises par François Braemer⁴⁵, est également avancée par Fabrizio Antonelli, sous réserve cependant de l'obtention de résultats plus probants⁴⁶. Parmi les gisements signalés au sein de la littérature spécialisée se

⁴⁰ FABRE (J.-M.), LUCAS (C.). – Les carrières de marbre des Pyrénées centrales. In : *Les ressources naturelles des Pyrénées. Leur exploitation durant l'Antiquité* (textes rassemblés par Robert Sablayrolles), *Entretiens d'archéologie et d'histoire*. Saint-Bertrand-de-Comminges : musée archéologique départemental, 2001 (EAHSBC, 6), p.100.

⁴¹ ANTONELLI (F.). – *Caractérisation pétrographique et géologique des marbres griottes des Pyrénées Centrales*. Thèse de doctorat, Tours, 1997.

⁴² BEDON (R.). – *Les carrières et les carriers de la Gaule romaine*. Paris, 1984. Cité par ANTONELLI, *op. cit.*

COSTEDOAT, *op. cit.*

⁴³ ANTONELLI, *op. cit.*, p.179.

⁴⁴ BRAEMER (F.). – Répertoire des gisements de pierre ayant exporté leur production à l'époque romaine. In : BRAEMER (F.) éd.- *Les ressources minérales et l'histoire de leur exploitation*. Paris : CTHS, 1986, p.296.

COSTEDOAT, *op. cit.*

Suivant un article paru récemment, aucun vestige de l'exploitation du gisement au cours de l'époque romaine ne semble pourtant subsister. Cf. FABRE, LUCAS, *op. cit.*, p.96.

⁴⁵ BRAEMER (F.). – Le commerce des matériaux d'architecture et de sculpture de part et d'autre de la chaîne des Pyrénées dans les provinces de Tarraconaise, de Narbonnaise et d'Aquitaine. In : *106^{ème} Cong. Nat. des Soc. Sav.*, Perpignan, 1981. Paris, 1984, p.60.

BRAEMER (F.). – Répertoire des gisements de pierre ayant exporté leur production à l'époque romaine. In : BRAEMER (F.) éd. – *Les ressources minérales et l'histoire de leur exploitation*. Paris : CTHS, 1986, p.296.

⁴⁶ ANTONELLI, *op. cit.*, p.179 et 183.

trouvent également les carrières de Héréchède (Sost, Hautes-Pyrénées)⁴⁷, de Cabanes de la Hosse (Ancizane, Hautes-Pyrénées), d'Espiougue (Esplas de Sérou, Ariège), de Mède (Seix, Ariège) ainsi que de la Forêt des Argut (Argut-dessus, Haute-Garonne)⁴⁸.

Des terrains métamorphiques pyrénéens proviennent également quatre fragments de placage taillés dans un marbre gris bleuté, assimilé à l'un des faciès extraits dans le bassin marbrier de Saint-Béat, en Haute-Garonne.

Au cours de l'époque romaine, l'exploitation des marbres colorés d'origine pyrénéenne aurait suivi une évolution semblable à celle des faciès marbriers les plus prestigieux, bénéficiant de conditions plus favorables dans le courant du II^e siècle⁴⁹. L'origine de leur exploitation reste relativement mal documentée. Du moins, n'existe-t-il pas de synthèse récente qui se soit intéressée aux questions d'ordre chronologique. Les seules références disponibles sur le sujet sont, donc, relativement anciennes. Il y est précisé que les carrières pyrénéennes de marbres polychromes n'auraient suscité qu'un intérêt tardif, remontant à la fin du I^{er} s. ap. J.-C., tandis que l'exploitation des carrières de marbres blancs, notamment les faciès exploités dans le bassin marbrier de Saint-Béat, remonterait au dernier quart du I^{er} siècle avant notre ère⁵⁰.

Si l'on s'en tient, cependant, au domaine picton, l'hypothèse suivant laquelle la commercialisation des calcaires marbriers polychromes d'origine pyrénéenne serait effective dans le courant du I^{er} s. ap. J.-C., semble pouvoir être avancée. Elle corrobore un témoignage recueilli dans l'agglomération antique de Chartres, où des « marbres amygdalins » ou « marbres griottes » sont parmi les roches travaillées dans un atelier d'artisanat du marbre, en activité dans la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.

Pour en revenir au site des Villiers, un dernier faciès est représenté sous forme de moulures de faible module. Il consiste en un schiste noir de provenance indéterminée⁵¹. Au cours de l'Antiquité romaine, le schiste est extrait en différents points des territoires de la Gaule, particulièrement dans le quart nord-ouest du territoire. Il peut être bitumeux, telle la variété extraite du bassin d'Autun⁵², ou ardoisier, dans le Val de Loire⁵³, dans les cités

⁴⁷ BEDON, *op. cit.* et BRAEMER (F.). – Les marbres à l'époque romaine. In : *Revue Archéologique*, Fasc.1, Paris : PUF, 1971. Cités par ANTONELLI, *op. cit.*

COSTEDOAT, *op. cit.*

⁴⁸ ANTONELLI, *op. cit.*

Un programme de recherche sur les gisements de roches marbrières des terrains métamorphiques pyrénéens, associant des chercheurs des universités Paul Sabatier et Toulouse-Le Mirail à Toulouse, est en cours. Il devrait permettre de renouveler les connaissances actuelles sur l'exploitation des gisements de roches marbrières pyrénéens.

⁴⁹ PENSABENE, *op. cit.*, p.338.

⁵⁰ BEDON, *op. cit.*, p.35 et 64.

BRAEMER (F.). – *Les marbres des Pyrénées dans la sculpture antique*. Thèse de doctorat, Paris, 1969., p.414 et 425.

⁵¹ Un fragment de placage, taillé dans un schiste noir de semblable facture, a été découvert dans un secteur indéterminé de l'agglomération.

⁵² REBOURG (A.). – *L'œuvre au noir. L'emploi du schiste à Augustodunum*. Catalogue d'exposition, novembre 1996-mars 1997. Ville d'Autun, Musée Rolin, 1996, p.12. L'exploitation du schiste bitumeux d'Autun est répandue aux II^e et III^e siècles de notre ère. Il est employé à la confection de sols en *opus sectile*, ou de décors pariétaux, sous la forme de placages, de pilastres ou de chapiteaux.

antiques des *Namnetes*⁵⁴, des *Coriosolites*, en Armorique, ainsi que chez les *Osismes* et les *Vénètes*⁵⁵.

Ainsi, bien que le fonds documentaire attribué à l'agglomération antique de Béruges soit particulièrement restreint, il ne peut en aucun cas être considéré comme insignifiant. Les quelques rares témoignages recueillis – par ailleurs, en diverses occasions – attestent l'assimilation de critères esthétiques diffusés par Rome. Il est, en outre, tout à fait significatif de constater la diversité des sources d'approvisionnement mises à contribution, autant d'encouragements pour les recherches à venir.

CONTEXTE	MATÉRIAU	PROVENANCE	TYPE DE FRAGMENT	QTÉ
Béruges : Les Villiers	Brèche	Teos, Asie mineure	Placage	1
Béruges : Les Villiers	Marbre	Ile de Chios, rivage occidental de l'Anatolie	Placage	2
Béruges : Les Villiers	Marbre	Ile de Chios, rivage occidental de l'Anatolie ?	Placage	1
Béruges : Les Villiers	Calcaire noduleux rose	Pyrénées	Pilastre cannelé ?	1
Béruges : Les Villiers	Marbres gris bleuté	Saint-Béat, Pyrénées ?	Placage	4
Béruges : Les Villiers	Schiste noir	?	Cimaise ?	2
Béruges	Schiste noir	?	Placage	1

Tab. 1. Roches décoratives de l'agglomération antique de Béruges

⁵³ DUGUE (C.). – *Les décors en opus sectile de la Gaule romaine (Ier siècle avant-IVème siècle après J.-C.)*, *Recherches préliminaires*. Mémoire de DEA, Université de Poitiers, 1999-2000, p.39-40.

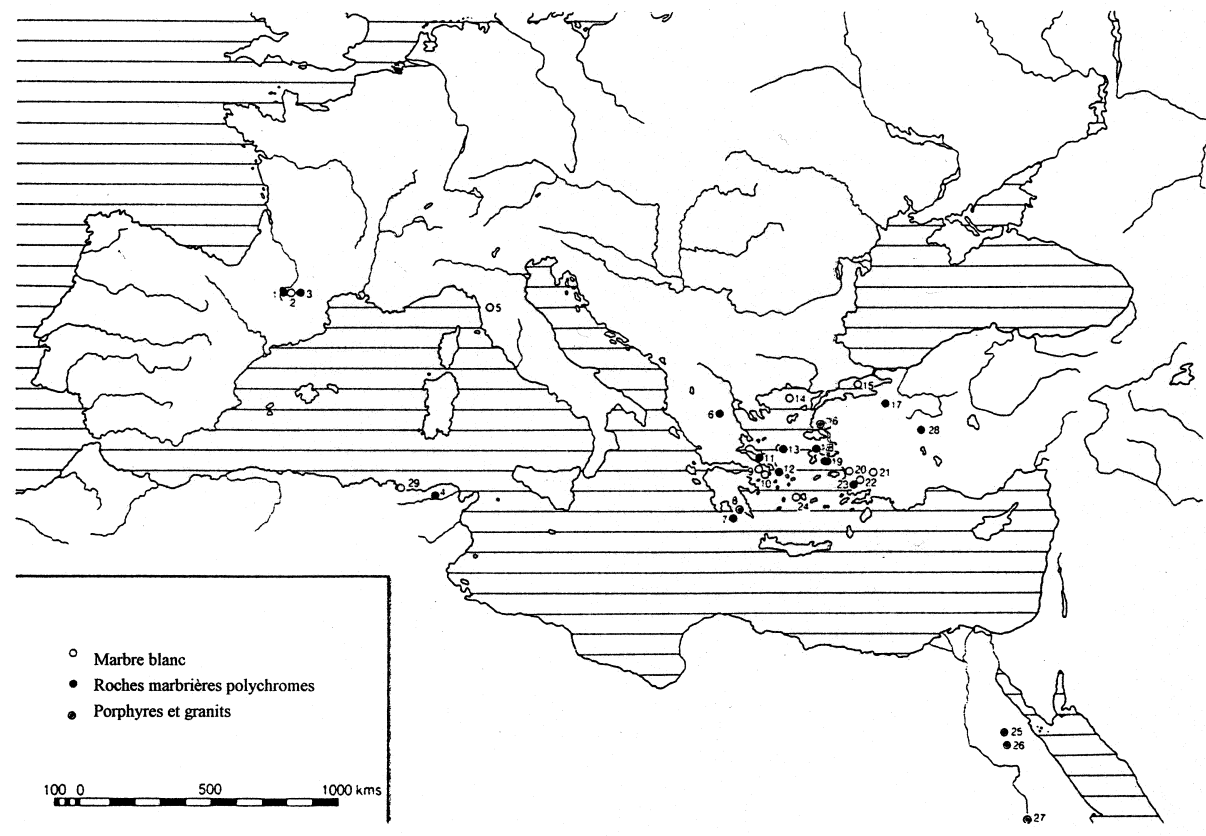
⁵⁴ PROVOST (M.). – *La Loire-Atlantique. Carte Archéologique de la Gaule*. Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1988.

⁵⁵ REBOURG, *op. cit.*, p.17.

CARTE N° 1: PRINCIPALES ROCHES MARBRIÈRES DU MONDE ROMAIN

(D'ap. WARD-PERKINS 1992, p.152, Fig.140, Appendice 1)

Les variétés identifiées au sein de l'agglomération antique de Béruges apparaissent en caractères gras.

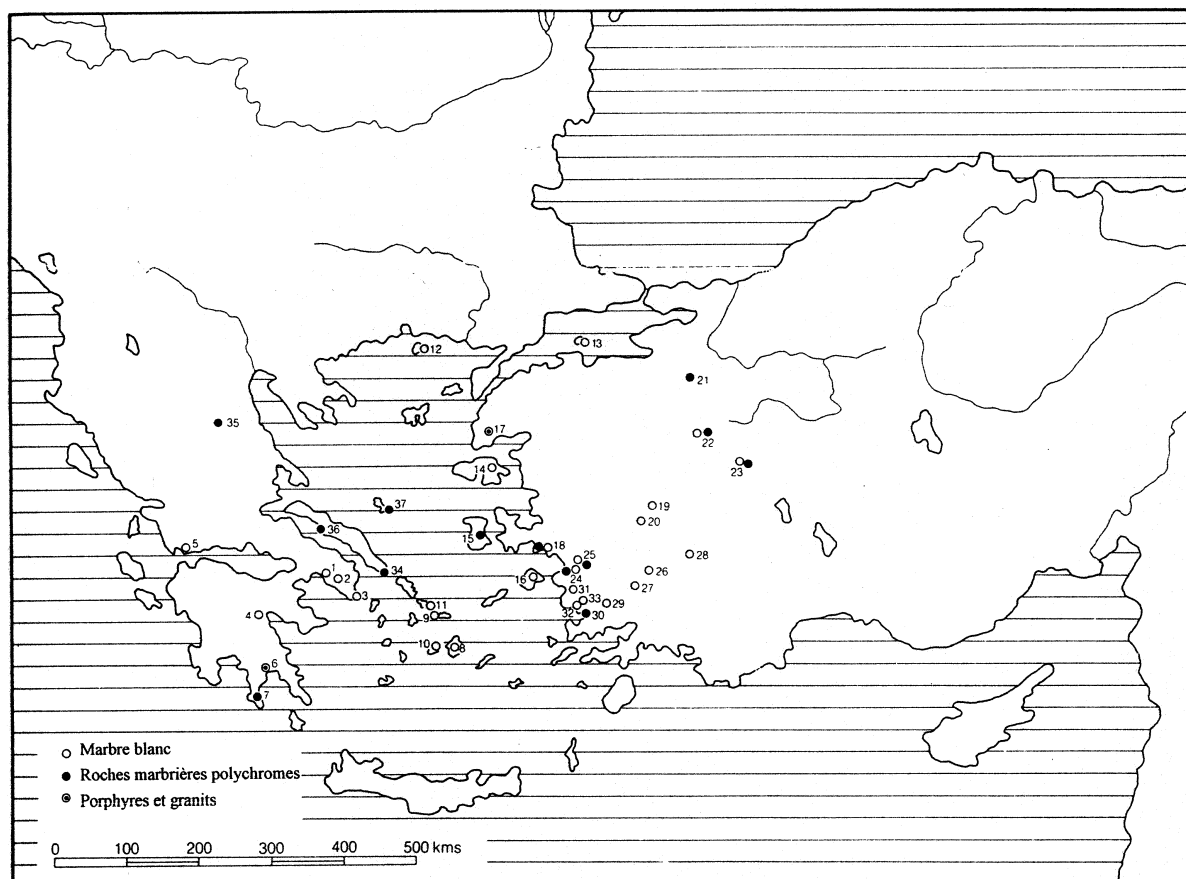


- | | | | |
|----------|--|----|--|
| 1 | Calcaire noduleux, Pyrénées | 16 | Granit de Troade |
| 2 | Brèche de Saint-Béat, Pyrénées | 17 | Brèche « coralline » de Verzirken, Bithynie |
| 3 | « Grand Antique », Saint-Girons, Pyrénées | 18 | Marbre de l'île de Chios |
| 4 | Marbre jaune de <i>Simithus</i> , Numidie | 19 | Brèche de Teos, Asie mineure |
| 5 | Marbre blanc de <i>Luna</i> , Italie (Carrare) | 20 | Marbre blanc d'Ephèse |
| 6 | Brèche de Larissa, Thessalie | 21 | Marbre blanc d'Aphrodisias |
| 7 | Marbre rouge de Mani, Péloponnèse | 22 | Marbre blanc d'Héraclée de Latmos |
| 8 | Porphyre vert de Laconie | 23 | Marbre de lasos |
| 9 | Marbre blanc du Mont Pentélique, Grèce | 24 | Marbre blanc de Paros |
| 10 | Marbre blanc du Mont Hymette, Grèce | 25 | Porphyre rouge du <i>Mons Porphyrites</i> , Egypte |
| 11 | Calcaire marbrier d'Erétrie, Eubée | 26 | Granit du <i>Mons Claudianus</i> , Egypte |
| 12 | Marbre cipolin de Karystos, Eubée | 27 | Granit rouge de <i>Syène</i> , Egypte (Assouan) |
| 13 | Marbre bréchiq. de l'île de Skyros | 28 | Marbre de <i>Docimium</i> , Phrygie |
| 14 | Marbre blanc de Thasos | 29 | Marbre blanc du Cap de Garde, Tunisie |
| 15 | Marbre blanc de Proconnèse, Ile de Marmara | | |

CARTE N° 2: CARRIÈRES DE ROCHES MARBRIÈRES DE GRÈCE ET D'ASIE MINEURE

(D'ap. WARD-PERKINS 1992, p.155, Fig.141, Appendice 1)

Les variétés identifiées au sein de l'agglomération antique de Béruges apparaissent en caractères gras.



- | | | | |
|----|---|----|-------------------------------------|
| 1 | Marbre blanc du Mont Pentélique, Grèce | 19 | Marbre blanc de Gölmarmara |
| 2 | Marbre blanc du Mont Hymette, Grèce | 20 | Marbre blanc de Sardis |
| 3 | Marbre blanc du Cap Sounion, Grèce | 21 | Brèche « coralline » de Verzirken |
| 4 | Marbre blanc de Doliana, Péloponnèse | 22 | Marbres d'Altintas |
| 5 | Marbre blanc de Calydon | 23 | Marbre de <i>Docimium</i> , Phrygie |
| 6 | Porphyre vert de Laconie | 24 | Marbres de Pranga |
| 7 | Marbre rouge de Mani, Cap Ténare, Péloponnèse | 25 | Marbres de Belevi |
| 8 | Marbre blanc de Naxos | 26 | Marbre blanc d'Aphrodisias |
| 9 | Marbre blanc de Délos | 27 | Marbre blanc de Hancam |
| 10 | Marbre blanc de Paros | 28 | Marbre blanc de Yesilköy |
| 11 | Marbre blanc de Tenos | 29 | Marbre blanc de Mylasa |
| 12 | Marbre blanc de Thasos | 30 | Marbre de Iasos |
| 13 | Marbre blanc de Proconnèse, Ile de Marmara | 31 | Marbre blanc de Priène |
| 14 | Marbre blanc de Lesbos | 32 | Marbre blanc de Milet |
| 15 | Marbre de l'île de Chios | 33 | Marbre blanc d'Héraclée de Latmos |
| 16 | Marbre blanc de Samos | 34 | Marbre cipolin de Karystos, Eubée |
| 17 | Granit de Troade | 35 | Brèche de Larissa, Thessalie |
| 18 | Brèche de Teos, Asie mineure | 36 | Calcaire marbrier d'Erétrie, Eubée |
| | | 37 | Marbre bréchiq ue de Skyros |

Bibliographie

- ANTONELLI (F.). – *Caractérisation pétrographique et géologique des marbres griottes des Pyrénées Centrales*. Thèse de doctorat, Tours, 1997.
- BADEL (L.). – *L'Empire romain au IIIe s. ap. J.-C.*, 1998.
- BEDON (R.). – *Les carrières et les carriers de la Gaule romaine*. Paris, 1984.
- BRAEMER (F.) éd. – *Les ressources minérales et l'histoire de leur exploitation*. Paris : CTHS, 1986.
- BRAEMER (F.). – Le commerce des matériaux d'architecture et de sculpture de part et d'autre de la chaîne des Pyrénées dans les provinces de Tarraconaise, de Narbonnaise et d'Aquitaine. *In : 106^{ème} Cong. Nat. des Soc. Sav.*, Perpignan, 1981. Paris, 1984, p.57-72.
- BRAEMER (F.). – Les marbres à l'époque romaine. *In : Revue Archéologique*, Fasc.1, Paris : PUF, 1971, p.197-174.
- BRAEMER (F.). – *Les marbres des Pyrénées dans la sculpture antique*. Thèse de doctorat, Paris, 1969.
- BRAEMER (F.). – Les pierres ornementales au Haut-Empire romain. *Dossiers d'Archéologie*, n°173, juillet-août 1992, p.8-15.
- BRAEMER (F.).- Répertoire des gisements de pierre ayant exporté leur production à l'époque romaine. *In : BRAEMER (F.) éd. – Les ressources minérales et l'histoire de leur exploitation*. Paris : CTHS, 1986, p.287-327.
- CHABANNE (J.-P.). – *Béruges. Le Bourg (86 024 0213 AH)*. Rapport de fouille de sauvetage, 1983.
- CHABANNE (J.-P.). – *Béruges. Le Bourg (86 024 0213 AH)*. Sondages préalables à une fouille de sauvetage, 1981.
- CHABANNE (J.-P.). – *Béruges. Le Verger Bonnet (86 024 011 AH)*. Rapport de fouille de sauvetage, 1979.
- CHABANNE (J.-P.). – Les découvertes archéologiques du lotissement des Villiers. *Bulletin de la société archéologique des amis de Béruges*.
- CHASTAGNOL (A.). – *L'évolution politique, sociale et économique du monde romain*. Paris : Sedes, 1994.
- COSTEDOAT (C.). – Les marbres pyrénéens de l'Antiquité: Eléments d'enquête pour de nouvelles recherches. *Aquitania*, 6, 1988.
- DEMAROLLE (J.-M.). – *Sociétés et cultures dans l'Empire romain de 192 à 325 ap. J.-C.* 1998.
- DUBOIS (C.). – *Etude sur l'administration et l'exploitation des carrières de marbres, porphyres, granits, etc. dans le monde romain*. Paris, 1908.
- DUGUE (C.). – *Les décors en opus sectile de la Gaule romaine (Ier siècle avant-IV^{ème} siècle après J.-C.)*, *Recherches préliminaires*. Mémoire de DEA, Université de Poitiers, 1999-2000.
- FABRE (J.-M.), LUCAS (C.). – Les carrières de marbre des Pyrénées Centrales. *In : SABLAYROLLES (R.) éd. – Les ressources naturelles des Pyrénées. Leur exploitation durant l'Antiquité*. Entretiens d'archéologie et d'histoire, Saint-Bertrand-de-Comminges, musée archéologique départemental, 2001 (EAHSBC, 6), p.95-118.
- FANT (J. C.). – Augustus and the city of marble. *In: SCHVOERER (M.), éd. – Archéomatériaux. Marbres et autres roches*. Actes de la conférence internationale ASMOSIA IV, 9-13 octobre 1995, 1999, p. 277-280.
- FANT (J.C.). – The Roman Emperors in the marble business : capitalists, middlemen or philanthropists ? *In: HERZ (N.) éd., WAELEKENS (M.) éd.. – Classical marble : Geochemistry, Technology, Trade*. NATO ASI Series. Series E: Applied Sciences- Vol. 153. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, 1988, p.147-158.
- FERDIERE (A.) dir. – *La construction en pierre*. Paris : Errance, 1999, (Coll. « archéologiques »).
- FOUCAULT (A.), RAOULT (J.-F.). – *Dictionnaire de géologie*. Paris : Masson, 1995, 4^{ème} éd. (Guides géologiques régionaux).

GNOLI (R.). – *Marmora Romana*. Rome, 1988 (2^{ème} éd. rev.).

GUIDOBALDI (F.), SALVATORI. – The introduction of polychrome marbles in late republican Rome: the evidence from mosaic pavements with marble insertions. In: HERZ (N.) éd., WAELKENS (M.) éd. – *Classical marble : Geochemistry, Technology, Trade*. NATO ASI Series. Series E: Applied Sciences- Vol. 153. Dordrecht : Kluwer Academic Publishers, 1988, p.171-175.

HERZ (N.) éd., WAELKENS (M.) éd. – *Classical marble : Geochemistry, Technology, Trade*. NATO ASI Series. Series E: Applied Sciences- Vol. 153. Dordrecht : Kluwer Academic Publishers, 1988.

JONCHERAY (A.). – Dramont I : une épave de marbre d'Asie Mineure. In : RIETH (E.) éd. – *Méditerranée antique : pêche, navigation, commerce*. 120^{ème} Cong. Nat. Soc. Sav., Aix-en-Provence, 1995 - 121^{ème} Cong. Nat. Soc. Sav., Nice, 1996, p.139-156.

LEBRUN (S.). – *Béruges. Le Bourg (86 024 055 AH)*. Rapport de fouille de sauvetage, 1996.

MAZERAN (R.). – Le transport maritime des marbres sous l'Empire romain : les données des tranches de sciage de l'épave de Porto-Nuovo, près de Porto-Vecchio (Corse du Sud). In : RIETH (E.) éd. – *Méditerranée antique : pêche, navigation, commerce*. 120^{ème} Cong. Nat. Soc. Sav., Aix-en-Provence, 1995 - 121^{ème} Cong. Nat. Soc. Sav., Nice, 1996, p.135-138.

MOENS (L.), PAEPE (P.), WAELKENS (M.). – Quarries and the marble trade in Antiquity. In: HERZ (N.) éd., WAELKENS (M.) éd. – *Classical marble : Geochemistry, Technology, Trade*. NATO ASI Series. Series E: Applied Sciences- Vol. 153. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, 1988, p.11-29.

MONNA (D.), PENSABENE (P.), SODINI (J.-P.). – L'identification des marbres : sa nécessité, ses méthodes, ses limites. *Revue de l'Art*, 60, 1983.

PENSABENE (P.). – Osservazioni sulla diffusione dei marmi e sul loro prezzo nella Roma imperiale. *Dialoghi di Archeologia*, Terza serie, Anno I, 1983, n°1, p.55-63.

PENSABENE (P.). – Il fenomeno del marmo nella Roma tardo-republicana e imperiale. In : PENSABENE (P.) 1998. – *Marmi Antichi 2*. Seminario di Archeologia e storia dell'Arte Greca e Romana dell'Università di Roma « La Sapienza ». *Studi Miscellanei*, 31. L'Erma » di Bretschneider, Roma, 1998, p.333 à 373.

PENSABENE (P.). – *Marmi Antichi 2*. Seminario di Archeologia e storia dell'Arte Greca e Romana dell'Università di Roma « La Sapienza ». *Studi Miscellanei*, 31. L'Erma » di Bretschneider, Roma, 1998.

PENSABENE (P.). – Transport, diffusion et commerce des marbres. *Dossiers d'Archéologie*, n°173, juillet-août 1992, p.86-92.

PLINE L'ANCIEN, ANDRE (J.) étab., BLOCH (R.) trad. – *Histoire naturelle*, XXXVI. Paris : Les Belles Lettres, 1981.

PROVOST (M.). – *La Loire-Atlantique. Carte Archéologique de la Gaule*. Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1988.

RAULT (P.). – *Carte archéologique de Béruges (Vienne), Antiquité - haut Moyen Age*. Mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1998-1999.

REBOURG (A.). – *L'œuvre au noir. L'emploi du schiste à Augustodunum*. Catalogue d'exposition, novembre 1996-mars 1997. Ville d'Autun, Musée Rolin, 1996.

RIETH (E.) éd. – *Méditerranée antique : pêche, navigation, commerce*. 120^{ème} Cong. Nat. Soc. Sav., Aix-en-Provence, 1995 - 121^{ème} Cong. Nat. Soc. Sav., Nice, 1996.

SEIGNE (J.). – Techniques de construction en Gaule romaine. In : FERDIERE (A.) dir. – *La construction en pierre*. Paris : Errance, 1999, p.53-99 (Coll. « archéologiques »).

WAELKENS (M.). – Carrières et marbres de l'Asie Mineure. *Dossiers d'Archéologie*, n°173, juillet-août 1992, p.22-29.

WARD-PERKINS (J.-B.). – Marble in Antiquity. Collected papers of J.-B. Ward-Perkins. Archaeological monographs of the British School at Rome, 6, Londres, 1992.